

PROCES - VERBAL 4/2023

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 21 JUIN 2023

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 24 mai 2023	1
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	4
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	4
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	4
2.1 Assermentation de M. Damien Lagoute, en remplacement de M. Alexandre Machu, Les Vert·e·s, démissionnaire	5
2.2 Election d'un·e membre suppléant·e à la commission d'urbanisme, en remplacement de M. Alexandre Machu, les Vert·e·s, démissionnaire	5
2.3 Election d'un·e membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Olivier Burnet, PLR, démissionnaire	6
2.4 Election éventuelle d'un·e membre suppléant·e à la commission d'urbanisme	6
2.5 Préavis 09-2023 Adoption du plan d'affectation « Collège Principal II » et de son règlement	7
2.6 Préavis 10-2023 Rapport de gestion 2022	18
2.7 Préavis 11-2023 Comptes 2022	22

2.8	Préavis 12-2023 Rue de la Poste et av. Samson Reymondin, demande de crédit d'ouvrage complémentaire Crédit demandé CHF 1'100'000.00	30
2.9	Rapport 2022-2023 de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	35
2.10	Rapport 2022-2023 d'un·e délégué·e du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)	35
2.11	Rapport 2022-2023 d'un·e délégué·e du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	36
2.12	Election du-de la Président·e pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	36
2.13	Election du-de la 1er-1ère Vice-Président·e pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	38
2.14	Election du-de la 2ème Vice-Président·e pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	38
2.15	Election de deux scrutateurs-trices pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	39
2.16	Election de deux scrutateurs-trices suppléant·e·s pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	40
2.17	Propositions individuelles	41
2.17.1	Interpellation « Pour être réellement inclusive, la Bibliothèque de Pully, doit commencer par s'abstenir de tout militantisme » de M. Daniel Hammer	41
2.17.2	« Interpellation au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de jeter » de M. Frédéric Bründler	48
2.17.3	« Interpellation concernant les rejets massifs d'eaux usées dans le lac entre les 23 février et 17 mars 2022 » de M. Dimitri Simos	49
2.17.4	Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Torres et consorts : « Vers une ville sans déchet plastique à usage unique	52

2.18	Divers	52
2.18.1	Vœu à la Municipalité pour la mise à disposition d'installations sportives Mme Tânia Gazzola	52
2.18.2	Renoncer à l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin M. Bernard Suter	53
2.18.3	Vœux suite à la réponse de la Municipalité « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements cyclables » M. Guillaume Roy	54
2.18.4	Considérations de fin d'année politique et vœu pour un bel été Mme Lena Yersin	54
2.18.5	Discours de la Présidente sortante Mme Jacqueline Reigner	55
2.18.6	Discours du Syndic pour la Présidente sortant M. Gil Reichen	55

La Présidente :

Madame, et Monsieur, je vous invite à prendre place et je vous souhaite une chaleureuse, avec le cœur et la température, une chaleureuse bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Alexandra Freise, Géraldine Padez, Line Zolliker, MM. Philippe Clavien, Jean-Marc Duvoisin, Dominique Favre, Leuba Nicolas, Loye Jean, Quentin Roubaty, Jean-Marc Sottas

Arrivées tardives : Mmes Cynthia Früh, MM. Frédéric Anken, Yves Currat, Léo Ferrari, Rihab Hammami, David Häusermann, François Logoz, Paul Emile Marchand, Arnaud Monnard, André Ogay

Comme d'habitude, je vous prie d'utiliser votre boîtier électronique, vous le gardez pendant toute la durée du Conseil et avant de partir vous le remettez aux membres du bureau, qui les mettront à charger pour la prochaine séance.

Maintenant, veuillez activer votre boîtier pour permettre à notre secrétaire Francine Medana, de procéder à l'appel.

La Présidente :

Nous sommes actuellement 80 présents. Le quorum est atteint.

Nous avons pris la décision, sous les conseils du Préfet, de conserver un temps de vote de 12 secondes.

Je tiens à saluer les invités présents, le représentant de la presse, M. Thibault Nieuwe Wenne pour le 24heures, que je remercie de couvrir régulièrement nos activités et l'actualité de notre Ville de Pully et je souhaite aussi la bienvenue aux membres du public que je remercie vivement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi chaleureusement les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023 vous a été adressé par mail le 17 juin 2023. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire du Conseil, pour ce travail d'importance.

Est-ce qu'un membre du Conseil a des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office, selon l'art. 62, al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations du 18 juin 2023

Votation cantonale

Objet 1 : Pour la protection du climat

Acceptée niveau cantonal : 64,20%

Pully : 66,53% oui

Votation fédérale

Objet 1 : Imposition minimale OCDE/G20

Acceptée niveau fédéral 78,45%

Pully : 89.67% oui

Objet 2 : Loi sur le climat et l'innovation

Acceptée 59,07%

Pully : 76,34% oui

Objet 3 : Loi COVID-19

Acceptée 61,94%

Pully : 75.85% oui

D'autre part, j'invite une nouvelle fois les membres du Conseil à réserver le dimanche 22 octobre 2023, pour le dépouillement des prochaines élections fédérales. Vous recevrez une convocation à ce sujet par le bureau du Greffe de Pully.

M. Yassin NOUR demande la parole :

J'aimerais ici exprimer ici une certaine surprise pour ne pas dire un certain mécontentement quant au déroulement du scrutin de dimanche dernier. En effet, quelques minutes avant la fermeture du bureau de vote, vous avez demandé à faire venir une représentante des forces de l'ordre pour empêcher l'entrée des électeurs à partir de 11h00 tapantes. Vous avez invoqué le risque qui existait que des électeurs forcent le passage pour monter dans les salles du dépouillement; en 15 années d'expérience au dépouillement, cela s'est produit trois fois et il s'agissait de personnes qui s'étaient simplement trompées et qui sont reparties immédiatement après. Mais vous n'avez pas pris la peine de réorienter les électeurs qui se présentaient devant vous avec leur matériel de vote rempli et fermé vers la boîte aux lettres du greffe que vous saviez encore pleine et dont le relevé, depuis 15 ans, se fait toujours quelques instants après la fermeture du scrutin, pour permettre justement aux derniers retardataires d'exprimer leur vote. Madame la Présidente, au-delà de toute considération logistique, cette manière de faire n'a qu'une seule conséquence : dissuader les électeurs d'aller voter. Plusieurs personnes présentes lors du dépouillement ont refusé de suivre vos indications et sont allées chercher les électeurs en question pour récupérer leur vote et ce alors même qu'ils ne sont pas politisés, justement parce que l'acte du vote est le premier engagement citoyen dans notre pays et force l'admiration de tous les pays du monde démocratique. Toutes et tous ici nous sommes d'accord pour dire que la démocratie directe est la force par excellence de notre nation et de son unité et, par votre décision, vous l'avez décrédibilisée. Cette intervention a pour but de garantir à chacun la possibilité d'exprimer son vote. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci M. Nour. J'ai entendu votre message, je ne vais pas y répondre davantage, sauf préciser une chose, nous avons rencontré dans les précédentes votations des situations agressives, je dirais, de la part des votants, qui étaient fâchés parce qu'ils arrivaient après la fermeture du bureau de vote et c'est pourquoi nous avons demandé à notre Police de Pully de venir nous aider à maintenir l'heure de fermeture du bureau de vote. Je déplore que cette situation ait été mal reçue et mal perçue, puisque tout s'est bien passé au niveau du bureau de vote, mais l'agressivité s'est retournée au niveau de l'étage, apportant une désagréable attitude au sein de l'ensemble de l'équipe du dépouillement.

M. Olivier BURNET demande la parole :

Je ne partage pas l'avis de M. Nour. Bien sûr, on veut que les gens viennent voter et on essaie de leur faciliter la tâche. Il se trouve que par le passé, les heures d'ouverture ont changé, il y a eu une période de flottement pendant quelques années, on a été assez ouverts pour permettre aux gens de s'habituer. Mais on se trouve sinon confrontés à une problématique qui est la suivante, est-ce qu'on applique un critère objectif qui est celui de l'heure, et c'est la même pour tout le monde. Ou alors est-ce qu'on laisse par une appréciation et on fait appel à un critère subjectif, celui-ci il a une tête qui ne me revient pas, je vais lui dire ce n'est plus l'heure, celui-là il a une bonne bouille et puis il va peut-être bien voter, alors je le laisse venir. C'est le problème des limites qu'on trouve systématiquement dans le domaine juridique, pardonnez-moi encore une fois de faire une allusion et un recours qui est déposé à minuit moins cinq, parce qu'il y a un cachet postal qui par hypothèse le mettrait ou un témoin officiel qui l'a vu ou un acte authentique qui démontre que le recours a été déposé tel jour, telle heure, c'est bon, mais s'il est déposé cinq minutes trop tard, c'est fichu. Alors, c'est la même chose, on est obligés, c'est comme aussi les vitesses sur la route, on est bien obligés de mettre des limites et je crois que le critère objectif de l'heure, tel qu'il est indiqué, qu'il est censé être connu par tout le monde, c'est le seul qui évite justement de tomber dans un système non démocratique, dans un système ouvert ou à l'arbitraire et je crois que Mme la Présidente, elle a eu le bon rôle, la bonne politique et son attitude n'est nullement critiquable, quand vous dites, qu'elle a, comment vous avez dit ? Décrédibilisé, je n'arriverais pas à le dire, rendu non crédible, voilà, ça va aussi, la situation, je trouve que c'est une attaque aussi fausse qu'injustifiée. Merci.

Visite au Préfet

A ma demande, le Bureau presque complet a été reçu par le Préfet le lundi 19 juin 2023 à 17h00. Nous avons longuement parlé des débats du conseil communal au sujet du préavis 05-2023 « Clergère-Gare ». Il est clairement établi que, puisque le règlement amendé a été refusé, c'est le règlement original tel que proposé par la Municipalité qui reste en jeu. Le débat peut désormais se poursuivre là où il s'est arrêté, c'est-à-dire avec la discussion sur les oppositions, la discussion générale et le vote sur les conclusions du préavis. En conséquence, la discussion sur le préavis 05-2023 "Clergère-Gare" sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal en septembre, à moins que la Municipalité ne retire ce préavis.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

J'ai été invitée à l'Assemblée générale de l'Association des intérêts de Pully-Nord le 2 mai 2023. Cette Assemblée suivie de la très intéressante conférence du Dr Bertrand Yersin sur les urgences à domicile.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Je n'ai rien à vous communiquer sous ce chapitre.

1.1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Il n'y avait aucune communication sur les tables.

M. le Syndic, est-ce que la Municipalité a des communications à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu une réponse de la Municipalité au postulat de Mme Torres et consorts :
« Vers une ville sans déchet plastique à usage unique. »

De plus, nous avons reçu 3 interpellations

- 1) « Pour être réellement inclusive, la Bibliothèque de Pully doit commencer par s'abstenir de tout militantisme » de M. Daniel Hammer
- 2) « Interpellation au sujet de la politique Municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de jeter » de Frédéric Bründler
- 3) « Interpellation concernant les rejets massifs d'eaux usées dans le lac entre les 23 février et 17 mars 2022 » de M. Dimitri Simos.

Ces interpellations seront développées au chapitre des « Propositions individuelles » de l'ordre du jour, si elles sont soutenues par au moins 5 personnes.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 22 mai 2023 conformément à l'art. 24 de notre règlement

Je vous propose les modifications suivantes :

Point 1 : Assermentation de M. Damien Lagoute, en remplacement de M. Alexandre Machu, les Vert·e·s, démissionnaire

Point 2 : Election d'un·e membre suppléant·e à la commission d'urbanisme, en remplacement de M. Alexandre Machu, les Vert·e·s, démissionnaire

Point 3 : Election d'un·e membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Olivier Burnet, PLR, démissionnaire.

Point 4 : Election éventuelle d'un·e membre suppléant·e à la commission d'urbanisme.

Le point 1 de l'ordre du jour que vous avez reçu devient alors le point 4 et ainsi de suite. Avez-vous une remarque ou une opposition à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de M. Damien Lagoute, en remplacement de M. Alexandre Machu, les Vert·e·s, démissionnaire.

Je prie Monsieur l’Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j’invite l’Assemblée à se lever.

Monsieur,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d’entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l’appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Lecture du serment :

« Vous promettez d’être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays.

Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

M. Damien Lagoute ?

Je le promets.

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire, Mme Medana, pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

(Applaudissements)

J’invite l’Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d’un·e membre suppléant·e à la Commission d’urbanisme en remplacement de M. Alexandre Machu, les Vert·e·s, démissionnaire

Suite à la démission de M. Alexandre Machu, nous devons procéder à l’élection d’un membre suppléant à la commission d’urbanisme.

Je rappelle que, conformément à l’art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J’invite, le président du groupe des Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Je précise que je ne suis pas la présidente du groupe des Vert·e·s, elle est en ce moment à vos côtés, je ne suis que l’ancienne chef du groupe des Vert·e·s. Mais aujourd’hui, c’est quand même moi qui vais vous présenter la candidature pour ce poste. J’ai en effet le plaisir de vous présenter la candidature de M. Dimitri Simos, au poste de suppléant à la Commission d’urbanisme. Vous le connaissez bien et vous avez pu apprécier ses qualités lorsqu’il a présidé ce Conseil en 2021-2022. Dimitri Simos a récemment succédé à Alexandre Machu en tant que Chef du groupe des vertes et verts, il est prêt et intéressé à lui succéder aussi au poste de suppléant à la Commission d’urbanisme et je vous invite à réserver un bon accueil à sa candidature. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci, Mme Viredaz.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. Dimitri Simos est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election d'un·e membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Olivier Burnet, PLR, démissionnaire

Nous allons procéder à l'élection d'une ou d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Olivier Burnet, PLR, démissionnaire

Je rappelle que le siège vacant reste acquis au groupe PLR.

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Olivier Constantin comme membre de la Commission d'urbanisme, puisqu'il est actuellement suppléant et qu'il souhaite mettre ses compétences au service de cette commission comme membre à part entière. Merci donc de faire bon accueil à sa candidature.

La Présidente :

Merci, M. Fague.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. Olivier Constantin est élu par acclamation et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Olivier Constantin, PLR, devenu membre

Le membre suppléant étant devenu membre à part entière, nous allons procéder à l'élection d'un membre suppléant.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a aussi le plaisir de vous proposer la candidature de M. Sébastien Wolleb, comme membre suppléant à la Commission d'urbanisme. M. Wolleb, architecte de profession, souhaite lui aussi mettre ses compétences dans le domaine au profit de cette commission. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

La Présidente :

Merci, M. Fague.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. Sébastien Wolleb est élu par acclamation et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.5 Préavis 09-2023 Adoption du plan d'affectation « Collège Principal II » et de son règlement

La Présidente :

J'invite M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'urbanisme, à venir à la tribune pour venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Remo KUONEN :

La Commission permanente d'urbanisme s'est réunie le 5 juin 2023, de 18h45 à 20h45 dans la salle de conférence du 1er étage du bâtiment de la Damataire pour examiner le préavis 09-2023. Par ce préavis, la Municipalité soumet à l'adoption du Conseil communal le plan d'affectation « Collège Principal II » et son règlement. Le plan d'affectation s'inscrit dans la stratégie globale destinée à répondre aux besoins scolaires, élaborée par la Municipalité.

Contrairement aux deux précédents plans d'affectation qui ont fait l'objet de très nombreuses heures de discussion en commission, celui-ci a réuni un large consensus après les réponses à de nombreuses interrogations à l'adresse de notre Municipal, M. Lucas Girardet, et à ses collaborateurs. Je les remercie d'ailleurs très chaleureusement pour leurs précisions et clarifications.

Rappelons que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un échéancier très serré pour permettre une rentrée scolaire en 2027 adaptée aux besoins et aux nouvelles nécessités et qu'il répond à un intérêt public prépondérant. Notre Commune doit offrir des infrastructures appropriées et efficaces aux enfants en âge de scolarité obligatoire pour leur permettre de s'épanouir et de répondre aux exigences des futurs défis de la société.

Les préoccupations se rapportant aux flux des circulations aux alentours du périmètre ont soulevé un grand nombre de questions et ont suscité de nombreuses remarques. Toutes, évidemment, n'ont pas reçu les réponses espérées, mais des esquisses de solutions encore à l'étude et qui seront approfondies dans les études de détails. Signalons, par exemple, la suppression de la zone de dépose sur l'avenue C.-F. Ramuz et le trafic généré à l'avenue des Collèges. Le sort réservé aux arbres actuellement sur la parcelle qui va être construite ne fait malheureusement pas de doute. En effet, pour répondre aux nécessités et à la complexité du programme envisagé, ils devront être enlevés. Notons toutefois que plusieurs d'entre eux sont dans un état sanitaire très médiocre et qu'ils devraient de toute façon être abattus. Par ailleurs, en compensation de nombreux arbres d'essence majeure et locale seront plantés tout le long de l'avenue C.-F. Ramuz, au sud du périmètre, ce qui offrira un ombrage bienvenu sur cet axe routier.

Le plan d'affectation et son règlement ont finalement été adoptés sans modification, à l'unanimité de la commission. Parmi les 18 oppositions, 3 ont encore été retirées avant la séance de la commission qui s'est ainsi prononcée sur la levée de 15 oppositions. Je renonce à les énumérer nommément dans mon rapport oral, car elles figurent toutes dans mon rapport écrit. Elles ont toutes été levées à l'unanimité. En conclusion, la Commission permanente d'urbanisme recommande au Conseil communal, à l'unanimité, d'adopter les chiffres 1 et 2 des conclusions du préavis 09-2023.

J'ajoute juste encore une remarque au sujet d'un vœu exprimé par la Commission d'urbanisme, qui souhaite donner le nom du futur bâtiment Collège principal II à une personnalité féminine pulliérane, si possible active dans le domaine de l'enseignement.

La Présidente :

Merci, M. Kuonen.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis plan d'affectation Collège principal II et de son règlement, je vous demande de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Afin de répondre positivement à l'appel de M. le Préfet, qui enjoint les chefs de groupe à prendre la parole lors de l'entrée en matière, je souhaite vous informer que le groupe des Vert·e·s considère ce préavis 09-2023 conforme au droit, qu'il relève des compétences du Conseil et qu'il est correct sur la forme. Nous vous invitons donc à accepter l'entrée en matière.

Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :

Si je ne mets nullement en question la nécessité de pourvoir aux besoins scolaires, je me suis posée bien des questions sur la conception même de ce projet. Nonobstant que nous sommes, nous communes, sommes soumises à des contraintes édictées par le Canton, une question que je pense fondamentale est celle-ci : est-ce vraiment le bon projet pour une école du 21^{ème} siècle ? Je demeure sceptique sur ce PA et en grande partie parce que le projet sélectionné ne répond plus aux besoins de construction durable et d'une ville résiliente. Des oppositions au plan d'affectation, ressortent certains thèmes : la valeur patrimoniale de tilleuls sud, la valeur écologique d'arbres centenaires, l'accessibilité du site et la sécurité de la zone de desserte de la rue des Collèges, la transformation de l'avenue C.-F. Ramuz. Mais aussi le manque d'ambition de ce projet de se projeter dans un avenir où les enjeux climatiques mettront au premier plan la nécessité d'un développement urbain durable, tant dans la conception elle-même du complexe que par l'usage des matériaux pour sa construction. Quand un règlement de concours d'architecture prévoit d'emblée, je cite : « L'alignement sur le mur de soutènement du préau est recensé dans l'ISOS et figure également dans les plans de classement de la commune, il sera supprimé lors de la démolition du mur de soutènement », je ne peux pas m'éviter de songer qu'il y a un certain parti pris d'orienter d'emblée le concours d'architecture vers des choix d'utilisation de l'espace qui ne laissent guère aux architectes la possibilité d'user de leur créativité pour concevoir un site scolaire innovant, paré aux défis qui nous attendent et respectueux de l'existant.

Promenons-nous un instant dans l'allée de tilleuls sud : il fait partie, selon l'ISOS, d'un périmètre environnant le collège, qui mérite sauvegarde. Le rapport 47 OAT mentionne qu'il s'agit d'une « simple observation » donc sans importance, ce à quoi je répondrai que l'esplanade du Temple et ses arbres ne sont aussi qu'une simple « observation » dans l'ISOS, tout comme la Maison Pulliérane dans laquelle cette assemblée se tient. Pour les habitantes et les habitants d'une commune, la valeur ne se définit pas que par une lettre ou un chiffre dans un classement. Le Canton a aussi ses réticences et la direction générale de l'environnement, division biodiversité et paysage et la direction générale de l'enseignement obligatoire ont entre autres émis des commentaires et suggestions dont je vous épargne la lecture puisque vous avez tous les documents à votre disposition.

La Présidente :

Mme Steinhäuslin, je m'excuse, je vous prie de conclure rapidement parce qu'on est là seulement dans l'entrée en matière, si vous voulez garder votre argumentation pour le débat de fond.

Mme STEINHÄUSLIN :

C'est comme vous voulez, mais on m'a indiqué qu'il fallait mieux en parler dans l'entrée en matière, je peux remettre la suite au débat sur le fond.

La Présidente :

Voulez-vous encore intervenir sur l'entrée en matière ?

Mme STEINHÄUSLIN :

Je ne discute pas de l'entrée en matière, je voulais simplement situer le problème en ce qui me concerne.

La Présidente :

Alors on garde la suite de votre intervention pour tout à l'heure, lors de la discussion sur le fond, vous me le rappellerez.

La parole est-elle encore demandée sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote, je vous propose d'utiliser votre carton orange.

L'entrée en matière vient d'être approuvée par une très large majorité.

Je vous propose la procédure suivante : le Conseil donnera sa position sur le règlement du plan d'affectation, puis sur les oppositions, puis sur le plan. Finalement nous ouvrirons une discussion générale sur le préavis entier et le Conseil votera sur les conclusions proposées par la Municipalité.

Y a-t-il des questions ou remarques sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder comme déclaré.

Règlement du plan d'affectation « Collège principal II »

Chapitre 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - But du plan

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 2 – Contenu

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 3 - Périmètre

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 4 - Affectation

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 5 - Limites des constructions

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 6 - Degré de sensibilité au bruit

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1 ZONE AFFECTEE A DES BESOINS PUBLICS

Article 7 - Destination

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 8 - Organisation

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 9 - Capacité constructive

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 10 - Constructions existantes

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 11 - Implantation et ordre des constructions

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 12 - Hauteur des constructions

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 13 - Toitures

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 14 - Superstructures

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 15 - Energie et durabilité**Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :**

C'est juste une précision. Je proposerai d'introduire, afin de s'assurer qu'on n'en reste pas à un ancien règlement d'ici que le nouveau projet se mette en route, à l'alinéa 3 :
Le standard Bâtiments 2019.1 *ou sa révision ultérieure le cas échéant* sert de référence en la matière.

La Présidente :

Désolée, Madame, je n'ai pas compris votre question, pourriez-vous parler avec le micro plus près de votre bouche.

Mme Florence STEINHÄUSLIN :

Alors, ce que je proposais c'est d'introduire une phrase dans l'alinéa 3 de ce chapitre :
Le standard Bâtiments 2019.1 *ou sa révision ultérieure le cas échéant* sert de référence en la matière.

Ceci pour s'assurer que si le règlement progresse, c'est juste une précision.

La Présidente :

Merci de cette précision, Néanmoins, vous proposez un amendement, si c'est le cas il y a une procédure à respecter, vous devez me le remettre à l'instant par écrit et signé. C'est fait ? Merci.

Amendement proposé par Mme Steinhäuslin :

Alinéa 3 :

Le standard Bâtiments 2019.1 *ou sa révision ultérieure le cas échéant* sert de référence en la matière.

La parole est-elle demandée à propos de cet amendement ? Ce n'est pas le cas.
Nous passons au vote, avec votre carton orange.
Comme le résultat n'est pas clair, nous allons reprendre les boîtiers.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

J'aurais une question subsidiaire à la Municipalité, concernant la modification de cet article et de l'alinéa 3, est-ce que cela pénaliserait le calendrier très serré de réalisation de cet objet, c'est-à-dire est-ce que le règlement devrait repasser au Canton pour approbation ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'imagine, je ne suis pas juriste, mais j'imagine que ce n'est pas un amendement susceptible de devoir refaire toute la procédure de mise à l'enquête complémentaire, oppositions, consignations, CPU, Conseil communal, effectivement je crois que l'on peut aller de l'avant avec cet amendement, même si, admettons-le, il ne va pas changer la face de ce projet.

La Présidente :

Le vote est lancé. Je vous rappelle que vous avez 12 secondes pour voter.
Résultat du vote : l'amendement est refusé par 42 non, 37 oui et 5 abstention.

Article 16 - Aire des aménagements paysagers

Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :

Ce n'est pas non plus un amendement qui va changer la face du monde, c'est juste de mettre dans un certain l'atmosphère, je proposerais d'ajouter un alinéa 2 au chapitre :
Le mobilier urbain sera conçu à partir de matériaux éco-responsables.

Cela ne change pas la face du monde mais cela insiste un petit peu plus sur le côté soyons durables.

La Présidente :

Encore une fois, nous avons reçu de Mme Steinhäuslin l'amendement écrit et signé, il est donc recevable et il est mis en discussion

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Alors là, je vous suggère de refuser cet amendement, je pense qu'il serait plus avisé de faire un vœu, on tiendra volontiers compte de ce vœu, mais je pense qu'au stade du plan d'affectation, de s'imposer de telles contraintes n'est pas judicieux, je pense qu'un vœu sera pleinement entendu par la Municipalité.

La Présidente :

La parole est-elle encore demandée ?

Mme Florence STEINHÄUSLIN :

Je retire mon amendement et j'émetts le vœu tel qu'énoncé dans l'amendement.

La Présidente :

Parfait, on en prend note.

La parole n'est plus demandée sur cet article, il n'y a plus d'amendement, le chapitre est donc accepté.

2.2 ZONE DE DESSERTE

Article 17 - Destination

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 18 - Principe d'arborisation obligatoire

Mme Steinhäuslin, vous maintenez votre amendement sur cet article ou, c'est pareil, vous en faites en vœu ?

Mme Florence STEINHÄUSLIN :

Je vais en faire pour les deux prochains articles. J'en fais un vœu en sachant que probablement c'est quelque chose qui va revenir sur le tapis au moment où il y aura les plans de construction eux-mêmes et les demandes d'abattage. Donc, nous pourrions en reparler à ce moment-là je suppose.

La Présidente :

Nous en prenons bonne note. Si j'ai bien compris les amendements que vous avez proposés, qui sont en ma possession, pour les articles 16, 18 et 20 sont transformés en vœux.

Mme Florence STEINHÄUSLIN :

Oui, Mme la Présidente.

La parole est-elle encore demandée pour cet article 18 ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

2.3 ESPACES EXTERIEURS

Article 19 - Aménagement des espaces extérieurs

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'aurais juste voulu connaître le contenu des vœux qui n'ont pas été exprimés en plénum, ce n'est pas un problème, mais peut-être que vous pourriez nous donner la teneur des vœux exprimés par ma collègue ?

La Présidente :

Mme Steinhäuslin, voulez-vous nous exprimer vos vœux ? C'est l'heure des vœux.

Mme Florence STEINHÄUSLIN :

Pour l'article 18, je proposais pour l'alinéa 1 :

Un nouvel alignement ~~d'au moins 10~~ d'arbres majeurs doit prendre place le long de l'av. C.F. Ramuz pour compenser *au minimum la totalité du nombre d'arbres abattus* de l'alignement, C'est une compensation 1 :1 en fait.

Pour l'article 20, d'insérer dans l'alinéa 1 : Ils doivent être compensés *dans un rapport 1 :1* dans le périmètre du PA ou à proximité immédiate.

Merci d'avoir posé la question.

La Présidente :

La parole est-elle encore demandée pour l'article 19 ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article : 21 - Mouvements de terre

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

2.4 MOBILITE

Article 22 - Liaisons piétonnes publiques

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 23 - Accès des véhicules motorisés

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 24 – Stationnement vélos

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

2.5 EQUIPEMENT, ENVIRONNEMENT ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Article 25 - Gestion et évacuation des eaux

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 26 - Sols

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 27 - Eclairage extérieur

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 28 - Prévention des accidents majeurs

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 29 - Dangers naturels

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 30 - Gabarits

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 31 - Dispositions complémentaires

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 32 - Abrogation

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

Article 33 - Entrée en vigueur

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, l'article est accepté.

J'ouvre encore la discussion sur l'entier du règlement du plan d'affectation tel que nous venons de le passer en revue. Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Nous devons maintenant passer en revue les oppositions avant de pouvoir voter sur le règlement. Bien entendu que si une opposition n'est pas levée, le Conseil se prononce sur le plan d'affectation, qui doit alors être refusé logiquement.

Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :

C'est pour faire part que je me récusé face à l'opposition de l'association PUHI, en étant signataire.

La Présidente :

Nous en prenons note.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Petit complément à ce qui a été annoncé par le Président de la Commission d'urbanisme : il y a désormais 4 oppositions qui ont été retirées par leurs auteurs avant le vote d'aujourd'hui. Il s'agit des oppositions :

4.3.11 Opposition de Mme Pidoux

4.3.12 Opposition de M. Pidoux

4.3.15 Oppositions de Mme et M. Lebati

4.3.16 Oppositions de MM. : De Preux et Gremaud

Oppositions :

Je rappelle, comme l'a fait justement Mme Steinhäuslin, les membres du Conseil qui auraient un intérêt personnel face à une opposition ne participent pas à la discussion, ni au vote.

Après renseignement pris auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, DGAIC, les oppositions doivent être levées une à une, selon les points du préavis. Si la réponse de la Municipalité à une opposition est refusée, ce qui peut bloquer toute la suite, le plan et/ou le règlement devraient être modifiés.

4.3.1. Oppositions de l'Association Pour un Urbanisme Harmonieux et Imaginatif (PUHI)

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Nous allons utiliser les cartons orange pour voter les oppositions.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?

L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.2. Opposition de Mme et M. Imrei

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?

L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.3. Opposition de MM. Chevalier et Milliquet

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?

L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.4. Opposition de Mme et M. Ziadé

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?

L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.5. Opposition de M. Kuhn

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.6. Opposition de Mme Crescenzi

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.7. Opposition de Mme et M. Brachotte

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.8. Opposition de Mme Vacogne

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.9. Opposition de Mme et M. Jacoud

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.10. Opposition de Mme Bohère

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.13. Opposition de Me Sophie Girardet au nom de Mmes Petitpierre et Joliat

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.14. Opposition de Mme Salazar, Mme et M. Perez, Mme Maury, M. Bois, M. Lotterie, Mme Lizé, Mme et M. de Weck, Mme et M. de Weisse, M. Munoz, copropriétaires à l'av. C.F. Ramuz 6

M. David CONTINI demande la parole :

Comme j'habite dans l'immeuble et que je suis copropriétaire, même si je n'ai pas formulé d'opposition, je vais me récuser sur cette opposition.

La Présidente :

Merci. M. Contini.

La parole est-elle demandée sur cette opposition ? La parole n'est pas demandée.
Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.17. Opposition de M. Recordon

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?
L'opposition est levée à une large majorité.

4.3.18. Opposition de Mme Courvoisier et M. Parolin

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée.

Acceptez-vous de lever l'opposition ? Avis contraire ? Abstention ?

L'opposition est levée à une large majorité.

La discussion sur les oppositions et les réponses de la Municipalité est donc close. Vous avez levé toutes les oppositions encore en vigueur et acceptés les réponses de la Municipalité.

J'ouvre enfin la discussion sur le plan d'affectation « Collège Principal II »

Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :

En fait, c'est plus une question de précision. Il y a des éléments qui sont ressortis des oppositions, en particulier la question d'une nappe phréatique et de l'instabilité du terrain. J'aurais voulu savoir comment c'est appréhendé et quels sont les risques liés à ça. Je n'ai rien trouvé dans le dossier à propos de l'étude géologique de ce site, ni n'ai trouvé quoi que ce soit quant à propos du sous-sol. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est. Une des raisons étant, je crois M. Girardet, que vous avez dit, que oui, effectivement cela demandait des travaux spéciaux, pour moi, qui dit travaux spéciaux, dit coûts plus importants. Donc, ça c'est un des points, est-ce que le fait de placer la salle de gymnastique à cet endroit-là, enfin quel est le poids d'ajouter la salle de gymnastique à cet endroit-là dans le coût total du projet, est-ce qu'il n'y a pas un autre endroit où cette salle de gymnastique pourrait être implantée, et à ce moment-là cela permettrait aussi de préserver l'aspect du site actuel selon l'ISOS.

L'autre point, c'est le risque du surcoût quand on travaille dans des terrains comme ça.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Ce n'est évidemment pas une question relative au plan d'affectation que vous posez-là, mais moi j'y réponds volontiers. Il y a effectivement un peu plus d'eau qu'ailleurs sous cette parcelle, c'est quelques contraintes techniques supplémentaires qui seront parfaitement maîtrisées en tout cas à ce stade par l'équipe qui prépare le projet, il y a des ingénieurs qui planchent là-dessus, cela va nécessiter quelques travaux spéciaux, mais rien d'insurmontable et de très, très spécifique, le site a été décidé, choisi depuis longtemps, a fait l'objet d'un concours, et aujourd'hui, au niveau du plan d'affectation, ce n'est pas le moment de remettre en question l'implantation du programme à cet emplacement, le site est contraint, par sa place, par ce qu'il y a dessous, par le fait que c'est un site en activité, mais on va faire avec et le projet, qui est d'ailleurs à bout touchant. Je profite d'avoir la parole pour vous dire que le plan des aménagements extérieurs, puisque cela a été évoqué tout à l'heure, figure et affiché au fond de la salle, on est quasiment à bout touchant avec le projet, et toutes ces réponses sont déjà apportées au projet et on pourra bien sûr en discuter quand on viendra avec l'étape suivante, qui sera le crédit d'ouvrage pour le projet proprement dit. Mais là, on est au plan d'affectation, ce n'est pas encore lieu d'être de poser des questions de détails de projet.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un demande la parole sur le plan proposé ? Ce n'est pas le cas.

Nous arrivons maintenant au bout du processus. Et j'ouvre encore une fois la discussion sur le plan général, est-ce qu'une personne souhaite encore s'exprimer ?

M. Jérôme GAUDIN :

Bien que situé en plein cœur de Pully, le Collège principal capte des élèves des quatre coins de notre Commune. En l'agrandissant on va également augmenter le nombre d'élèves en mouvement. A ce titre, je souligne ici que la ligne du petit bus 48, qui relie entre autres le centre de Pully au Liaudoz, à Pavillard et Rosiaz a déjà dépassé ses limites. Les bus sont pleins et refusent régulièrement des clients. Je souhaite vivement que la Municipalité permette à cette ligne d'évoluer et d'y voir rouler des bus plus grands et surtout plus accessibles. Les fourgonnettes actuelles sont trop petites. Elles représentent un obstacle à l'utilisation accrue des transports publics pour tout le point ouest de Pully. Je tiens aussi à rappeler que les poussettes, les chaises roulantes ont un accès particulièrement difficile, puisqu'il y a déjà un bus sur deux qui ont des rails qui ne sont pas utilisables pour de nombreuses chaises roulantes et qui ne peuvent s'abaisser, ce qui fait qu'on doit souvent soulever les poussettes et quant aux nouveaux types de bus proposés, les rampes sont très petites et font que les chaises roulantes prennent beaucoup de place lors de leur déplacement et il y a un grand conflit entre poussettes et chaises roulantes déjà aujourd'hui, donc je n'ose imaginer ce que cela sera par la suite. Merci de prendre en compte ce vœu et permettre aussi d'offrir à notre population des transports nord-sud adaptés aux besoins et répondre par la même occasion à l'accroissement de la mobilité des élèves du Collège principal agrandi. Je vous encourage à soutenir le présent préavis en l'acceptant.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

J'interviens premièrement pour soutenir pleinement le présent préavis et son règlement qui visent l'agrandissement du collège le Principal. En effet, l'urgence n'est pas à démentir dans ce dossier quant au besoin criant en matière d'infrastructures scolaires à Pully et de capacité d'accueil. Le présent projet dispose d'un atout majeur, son emplacement. Difficile de trouver un terrain à Pully, offrant une telle centralité et un tel niveau de connectivité aux quartiers environnants. De plus, ce projet contribue à augmenter la vivacité de notre centre-ville, plus d'élèves au centre, c'est aussi plus de clients pour les commerces locaux et tout cela participe au cercle vertueux avec l'adage « le monde amène le monde ».

Au chapitre 3.2.5, « Mobilité et accès », je tiens à saluer le caractère volontariste de la Municipalité qui résume dans ce dernier très bien la situation du stationnement et se résout à utiliser les infrastructures existantes. A ce titre, je souhaite formuler ici un vœu à l'attention de la Municipalité. Dans le but de préserver les intérêts des habitants et habitantes de l'avenue des Collèges, mais aussi de la sécurité de l'ensemble des piétons du secteur, petits et grands, je souhaite vivement que les options suivantes soient étudiées avec attention : à savoir, la limitation du transit individuel motorisé sur l'avenue des Collèges et/ou la mise en place d'une zone de rencontre, avec une limitation à 20 km/h.

L'avenue des Collèges est un connecteur piéton vital pour notre centre et à nos collèges, il mérite qu'une orientation forte y soit donnée en matière de mobilité active, dans le but d'y offrir une sécurité et une attractivité pour nos piétons. Cela va aussi tranquilliser et sécuriser au maximum son débouché sur l'avenue du Tirage, qui est déjà construit sous la forme d'un trottoir « continu ».

Je vous encourage à soutenir sans réserve le présent préavis et ses conclusions et je vous remercie d'avance si vous donner suite à mes vœux.

La Présidente :

La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, il nous reste à approuver les conclusions du préavis 09-2023.

Acceptez-vous les conclusions du préavis 09-2023 ?

1. d'adopter le projet du plan d'affectation « Collège principal II et son règlement

2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions au plan d'affectation « Collège principal II » et son règlement.

Résultat du vote : 82 oui, 1 non, 1 abstention.

Le préavis est approuvé à une très, très large majorité.

2.6 Préavis 10-2023 Rapport de gestion 2022

La Présidente :

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 10-2023 qui est le rapport de gestion 2022 et, deuxièmement, le préavis 11-2023 qui porte sur les comptes 2022.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion et sur les comptes. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront seulement leurs conclusions.

La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote porte sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et compte.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre la Présidente de la Commission de gestion, Mme Anne Viredaz, que je prie de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2022 et sur le travail de la Commission.

Mme Anne VIREDAZ :

Vous avez reçu le rapport de la commission de gestion, une fois encore volumineux, et si vous avez eu le temps de le parcourir, notamment les rapports des sous-commissions, vous aurez pu constater que les commissaires, répartis en 6 sous-commissions, ont examiné attentivement la gestion municipale de l'exercice 2022. La commission s'est réunie à cinq reprises en séances plénières et les sous-commissions ont quant à elles tenu chacune de 2 à 4 séances, y compris les rencontres avec les responsables de la Commune. Je tiens à remercier ici les commissaires pour leur engagement conséquent et pour tout le travail accompli. Je remercie aussi les membres de la Municipalité et les responsables de l'administration qui ont répondu aux très nombreuses questions des commissaires.

Parmi les objets qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission cette année, j'en citerai 3, parce qu'ils ont fait l'objet d'observations : le premier est la situation des musées de Pully. La commission a été alertée par un article de 24heures paru début mars 2023, qui faisait état d'un audit mené sur l'organisation et le management des musées en 2022, de l'arrêt maladie de la directrice depuis la fin 2022 et de difficultés techniques et financières avec les architectes chargés de la réalisation du nouvel Espace Ramuz. La

commission de gestion n'a pas pu avoir accès aux conclusions et recommandations de l'audit mené en 2022 parce qu'elles n'avaient pas encore pu être discutées avec la directrice, mais il a été répondu oralement à ses nombreuses questions et plus récemment la Municipalité a communiqué sur le départ de la directrice.

La commission de gestion a réagi aussi à la communication 2/2023 de la Municipalité à notre Conseil qui annonçait l'utilisation d'une non-dépense de CHF 250'000.00 prévue dans le préavis 05-2019 pour la réfection de la toiture de l'église de Chantemerle, cette somme utilisée pour la réalisation d'un accueil mutualisé Musée d'Art/Espace Ramuz-La Muette, non prévue dans le préavis 13-2017. Cette manière de se passer de l'accord du Conseil pour une dépense supplémentaire ne semble pas conforme à la réglementation.

La Commission s'est aussi penchée sur les procédures d'examen et de suivi des projets de construction. Elle souhaiterait que la Municipalité mette en œuvre les recommandations de la Cour des comptes en améliorant le pilotage des activités de police des constructions et le contrôle de la conformité en cours de travaux.

Ce ne sont-là que 3 parmi les nombreux points traités par la commission de gestion. Au final, celle-ci a formulé 5 vœux et 3 observations. La Municipalité y a répondu dans un document daté du 17 mai que vous avez toutes et tous reçu et je remercie M. le Syndic d'être venu participer à la dernière séance de la commission pour présenter ces réponses et en discuter. Comme chaque année, la commission assurera le suivi des réponses données aux vœux et observations lors de l'examen du prochain exercice.

La commission de gestion estime que dans l'ensemble les affaires communales sont bien gérées et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2022 et à donner décharge aux organes responsables.

La Présidente :

Merci, Mme Viredaz.

Je souhaite aussi remercier les commissaires pour le travail effectué et les comptes-rendus de leurs investigations qui figure dans le rapport de la commission de gestion et je relève, comme Mme Viredaz vient de le préciser, que la commission de gestion a formulé des vœux, 5 vœux et des observations, 3 observations. Le Conseil ne délibère pas sur les vœux. La Municipalité y a fourni des réponses et il appartient à la commission de gestion d'en assurer le suivi.

En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. La Municipalité y a fourni des réponses dans son document du 17 mai que vous avez tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 10-2023 Rapport de gestion 2022.

Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière lèvent leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante : nous allons passer en revue le rapport de gestion de la Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre.

Les observations de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre consacré.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la commission de gestion. Je vous rappelle que le vote sur les

conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2022, en même temps que le vote sur les conclusions du rapport de la commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.
Je vous invite donc maintenant à prendre le rapport de gestion.

J'ouvre la discussion :

Chapitre 1 - Municipalité pages 7-10

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 2 - Conseil communal pages 13-20

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles pages 23-58

J'ouvre d'abord la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.6.1 de la Commission concernant l'évolution de l'organisation des musées.

Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à une large majorité.

La discussion se poursuit sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.6.2 de la Commission concernant l'utilisation d'une part d'un crédit d'investissement à une autre fin que celle prévue.

Quelqu'un veut-il intervenir sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à une large majorité.

La discussion continue sur ce chapitre 3, la parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. Suite aux interventions sur ce chapitre, nous devons encore voter sur l'adoption de ce chapitre.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre 3 sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 3 est adopté à une large majorité.

Chapitre 4 - Direction des domaines, gérances et sports pages 61-69

Suite à l'observation 1.6.2 déjà votée au chapitre précédent, il y a un vote demandé pour l'adoption de ce chapitre.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre 4 sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité.

Chapitre 5 - Direction des travaux et des services industriels pages 77-93

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 6 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement 99-112

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.6.3 de la Commission concernant la police des constructions.

Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ?

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

J'ai été étonné de la réponse de la Municipalité sur l'observation n°3 de la commission de gestion concernant la police des constructions. Cette observation n° 3 évoque les principes de gouvernance établis par la Cour des comptes du Canton de Vaud afin que des contrôles supplémentaires en cours de chantier puissent être effectués. En effet, la Municipalité refuse toute discussion pour un motif financier.

Je souhaite ouvrir la discussion sur ce sujet, car il n'y a pas forcément besoin d'engager un employé communal supplémentaire ni d'augmenter les frais de la Municipalité, d'autres solutions peuvent être trouvées : par exemple demander des attestations de géomètre en plus aux frais des constructeurs pour les hauteurs, les superstructures, les toitures, ou modifier la tâche d'un employé communal afin d'établir un contrôle par pointage. Au vu du nombre de constructions sur la commune par année, cela fait sens de surveiller en cours de chantier plutôt que de se trouver devant un fait accompli comme c'est parfois le cas. Il ne s'agit pas de douter de la bonne foi de la DUE, mais de travailler en amont afin d'améliorer les processus. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un veut encore intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui approuvent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Le vote ne semble pas clair, nous passons au vote électronique pour assurer l'exactitude du résultat.

Le vote est ouvert.

Acceptez-vous la réponse de la Municipalité à l'observation n°3 de la commission concernant la police des constructions.

Résultat du vote : 42 oui, 38 non.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un veut-il intervenir ?

Ce n'est pas le cas. Nous votons sur l'adoption de ce chapitre avec les cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre, merci de le manifester en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 6 est approuvé à une large majorité.

Chapitre 7 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique pages 115-150

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2022 et le rapport de la Commission de gestion.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

2.7 Préavis 11-2023 - Comptes 2022

Je demande au Président de la Commission des finances, M. Jean-Denis Briod, de bien vouloir venir à la tribune et d'assumer la tâche difficile cette année, alors que les chiffres sont dans le rouge, de commenter les comptes 2022 et les conclusions de la Commission des finances.

M. Jean-Denis BRIOD :

L'examen des comptes de l'exercice antérieur nous fait porter le regard sur ce que nous ne pouvons plus changer. C'est donc, très vraisemblablement, un vote sans grand suspens qui nous attend. Leur bonne compréhension est par contre indispensable pour nourrir la réflexion à propos de l'avenir. Je ne vais pas revenir en détails sur les documents que vous avez reçus, je vais me concentrer sur quelques points méritant à mes yeux que l'on s'y attarde cette année et je vais, à l'instar des médias, parler un peu plus de ce qui ne va pas et un peu moins de ce qui va bien, tout en soulignant qu'il y a aussi, bien entendu, de nombreux sujets de satisfaction.

Il ne faut pas se cacher derrière les mots, les résultats 2022 sont mauvais. Sont-ils préoccupants, très préoccupants, ou l'expression d'un simple mauvais moment à passer, j'y reviendrai dans mes conclusions. Les chiffres tout d'abord. Le déficit atteint 9,3 millions. Il est de 8,3 millions supérieur à celui enregistré en 2021 et de 3 millions supérieur au budget initial, soit sans les 2 séries de crédits supplémentaires. La marge d'autofinancement se situe en conséquence à nouveau en territoire négatif : -1,44 millions. Nous en sommes donc à nouveau réduits à emprunter et à épuiser nos réserves de liquidités pour financer non seulement le 100% de nos investissements, mais également une partie de notre ménage courant. Toute personne ayant la responsabilité d'une entreprise ou d'un ménage sait qu'une telle situation n'est pas durable et que cela finit inexorablement mal. Contrairement aux Etats qui peuvent imprimer de la monnaie, une commune doit s'adresser à des instituts de crédits qui finissent tôt ou tard par adapter les taux d'intérêts à la hauteur du risque, voire à ne plus octroyer du tout de crédits.

Revenons à nos comptes. Contrairement aux exercices précédents, la dégradation de nos résultats 2022 n'est imputable :

- ni à une augmentation du coût net des péréquations, lequel passe de 52,6 à 46,7 millions, soit une diminution de 5,9 millions en conséquence de la baisse de la valeur de notre point d'impôt,

- ni à une augmentation des charges maîtrisables, lesquelles sont stabilisées au niveau de 2021, 57 millions, et près de 3 millions en-dessous du budget.

La principale raison de la détérioration du résultat 2022 réside bel et bien dans la chute des revenus fiscaux qui totalisent 93,1 millions et sont au plus bas depuis plus de cinq ans. Ils sont inférieurs de 13,5 millions par rapport aux rentrées fiscales 2021 et de 12,8 millions par rapport aux estimations portées au budget 2022. L'écart par rapport à 2021 s'explique essentiellement par la diminution de l'impôts sur les personnes morales, la Cofin mettait en évidence, dans son rapport de l'an dernier le risque lié aux résultats et à la mobilité d'un seul contribuable personne morale. Le budget avait été quant à lui trop optimiste à hauteur de -7,1 millions pour les personnes physiques, 2,6 millions pour les personnes morales et 2,5 millions pour les impôts sur les successions et donations.

La baisse de l'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques depuis 2019 ne semble pas être la conséquence d'une hémorragie de contribuables à hauts niveaux de revenus/fortune, cette baisse serait plutôt due à une diminution des revenus et des fortunes imposables de nos principaux contributeurs. Les taxations des années antérieures apportent aussi moins de recettes, voire des remboursements d'acomptes payés en trop. Cela n'est pas une réelle surprise en période de mauvaise conjoncture et de crise boursière.

Au final, ni la diminution des charges ni l'augmentation des revenus non fiscaux ne parviennent à contrebalancer cette chute des recettes fiscales qui plonge notre commune dans le rouge vif. Les investissements nets quant à eux ascendent à CHF 13,1 millions, ils sont donc à un niveau exceptionnellement bas.

Les besoins de financement 2022 de notre commune totalisent 22,2 millions. Ils correspondent à la somme des investissements nets de 13,1 millions, la marge d'autofinancement négative de 1,44 millions et l'augmentation du fonds de roulement de 7,6 millions, principalement dû au remboursement d'un des acomptes de la facture sociale, que nous avons retenu, il y a de cela 2 ans, je pense. Ces 22,2 millions ont été couverts par l'augmentation de l'endettement, 19,4 millions et la diminution de nos liquidités, 2,8 millions. L'endettement au 31.12.2022 auprès d'instituts financiers passe ainsi à 153,8 millions. Le taux d'intérêts moyen était de l'ordre de 0,7% en 2022. Il passe déjà à 0,99% dès début 2023 en raison des emprunts contractés à de moins bonnes conditions, essentiellement dans la deuxième partie de l'exercice 2022.

Enfin, la fortune communale, après imputation du déficit 2022, s'élève à 3,3 millions au 31 décembre 2022, sans tenir compte des réserves latentes sur les immeubles, lesquelles sont importantes, mais elles ne sont pas évaluées et ne le seront pas. Cette fortune pourrait bien devenir négative au 31 décembre 2023 si le budget 2023 voté se matérialise. Mais pas de souci : contrairement à une institution privée qui devrait prendre d'urgence des mesures d'assainissement ou s'annoncer au juge, aucune règle ne vient sanctionner une fortune négative présentée par une collectivité publique et les instituts de crédit semblent ne pas s'en émouvoir non plus, en tous cas pour l'instant.

J'en viens aux conclusions. Avec des charges maîtrisables maintenues à 57 millions et des investissements nets ne dépassant pas 13,1 millions, on peut dire que les efforts demandés, très souvent que cela soit en commission des finances ou dans cette salle, de stopper la hausse des charges maîtrisables et de contenir le volume des investissements au strict nécessaire, eh bien ces efforts ont été accomplis en 2022.

On ne bénéficie malheureusement pas du fruit de ces éléments positifs qui sont gommés par la chute des revenus fiscaux, que je viens d'exposer, chute que l'on espère temporaire et qui met en évidence, c'est là un avis personnel, la nécessité de ne pas fragiliser l'assiette fiscale. Effet collatéral de cette chute déjà amorcée en 2021, la diminution de la valeur de notre point d'impôts qui entraîne une diminution bienvenue de nos charges péréquatives, laquelle n'empêche toutefois pas le plongeon de nos résultats.

Nos comptes ont enregistré en 2022 un remboursement de 5 millions en chiffre rond payés en trop venant du décompte final des péréquations 2021 et enregistreront en 2023, cela figure dans notre rapport, un remboursement de 12 millions, plutôt proche de 12,5 millions, payés en trop en 2022 pour les péréquations. Alors, cela conduit à une question, est-ce que ces chevauchements d'exercices comptables perturbent-ils notre appréciation économique de la situation réelle de notre commune, donc nos réflexions à son sujet ?

Pour répondre à cette question et pour mieux cerner notre réalité économique 2022, j'ai tenté d'épurer notre résultat 2022 en extournant le remboursement pour 2021 et en ajoutant le remboursement pour 2022 prévu en 2023. Ces opérations purement mathématiques, permettent d'imputer à l'exercice 2022 la charge réelle des péréquations afférente à cet exercice, et, il faut bien le dire, cela change un peu notre tableau avec un impact net positif arrondi à 7,5 millions : le résultat resterait déficitaire mais seulement à hauteur d'environ 1,7 million et la marge d'autofinancement redeviendrait positive à hauteur de 6,1 millions. Cet exercice « pro forma » est d'autant plus pertinent que ce mode de faire va s'imposer dès 2023, année de transition qui enregistrera deux décomptes finaux, ceux de 2022 et de 2023, pour continuer sur une base propre et désormais comparable dès 2024.

Alors, me direz-vous, la situation n'est finalement pas si grave, ce n'est qu'un simple mauvais moment à passer pour reprendre les termes que j'utilisais en ouverture de mon intervention. Non, à mon avis, la situation reste très préoccupante. Même améliorée avec les correctifs pro forma que je viens d'évoquer, notre situation repose sur des bases qui exigent de gros efforts, à savoir des charges maîtrisables qui sont contenues en 2022 à 57 millions, et des bases qui ne sont pas durables, à savoir des taux d'intérêts moyens sur nos emprunts largement en-dessous de 1% et des investissements nets réduits à un niveau exceptionnellement bas, niveau qui ne pourra vraisemblablement pas être tenu, ne serait-ce qu'en considération en investissement des bâtiments scolaires qui sont devant nous. Et enfin, des effets positifs d'un système de péréquations actuel comme je l'ai invoqué, mais qui découle de baisses de revenus fiscaux.

Ces prémisses, que je viens de rappeler, sont très loin des objectifs affichés dans le programme de législature, qui ne sont certes pas contraignants mais qui sont, je les rappelle : des charges maîtrisables limitées à 67 millions d'ici 3 ans, soit 10 millions de plus et un endettement maximum de 240 millions fin 2026.

La discipline doit donc être maintenue autour de nos charges maîtrisables et de la priorisation stricte de nos investissements, qui ont un impact immédiat sur notre endettement et nous exposent au risque de hausse des taux. Nous restons en outre exposés, jusqu'en 2025-2026, au système péréquatif actuel qui est susceptible de faire exploser nos coûts si nos recettes fiscales devaient retrouver de la couleur.

La Municipalité s'est lancée dans l'exercice difficile mais indispensable d'inventorier et analyser sans tabou toutes les mesures permettant de contribuer à un assainissement durable des finances de notre commune. Il est prématuré d'en débattre ici. Nous devrions pouvoir en discuter les premiers effets dans le cadre du budget 2024.

Un dernier mot encore à propos du nouveau système péréquatif (NPIV) actuellement en consultation et élaboré en contre-projet à l'initiative SOS Communes. Ces textes devraient être soumis en votation populaire d'ici fin 2024, pour une entrée en vigueur du texte gagnant à l'horizon 2025-2026. Que peut-on en attendre ? Nous serait-il peu, moyennement, ou beaucoup favorable ? On table aujourd'hui sur un impact positif de l'ordre de 2,3 millions sur la base des chiffres 2022. Je laisse à votre appréciation, le choix du qualificatif. C'est certainement bienvenu, mais insuffisant pour assurer notre salut.

J'en viens, enfin me direz-vous, au seul élément formellement nécessaire et utile au vote de tout à l'heure, soit la recommandation de la commission des finances à propos des conclusions du préavis 11-2023. Vous l'avez lu, la commission des finances confortée par l'opinion d'audit de la Fiduciaire, recommande à ce conseil d'approuver les comptes 2022 de notre commune ainsi que ceux de la CISTEP et de donner décharge aux organes responsables. Ce oui sans réserve, ni observation ou vœu, aux conclusions du préavis 11-2023 est une décision prise à l'unanimité par la commission des finances, qui remercie les auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la commission et de ce Conseil.

La commission des finances remercie également la Municipalité et l'ensemble de l'administration pour les efforts qui se cachent derrière la froideur des chiffres que nous venons de parcourir. Je ne voudrais pas conclure sans remercier également mes collègues de la commission qui nourrissent nos débats avec beaucoup d'engagement.

Quant à moi, je vous remercie pour votre bienveillante attention.

La Présidente :

Je remercie également tous les commissaires pour l'important travail effectué pour ces comptes 2022. Avec vous, je note que, dans son rapport, la Commission des finances n'a pas formulé d'observations ou de vœux appelant une réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Merci d'approuver l'entrée en matière avec votre carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante :

J'ouvrirai tout d'abord une discussion de fond générale sur le préavis 11-2023 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2022 chapitre par chapitre.

Après cela, nous examinerons encore les comptes de la CISTEP que vous avez reçus en annexe 1 au préavis sur les comptes.

Nous examinerons ensuite la brochure « Comptes 2022 - Analyses et commentaires », chapitre par chapitre.

Enfin, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances, qui recommandent l'approbation des conclusions des préavis 10-2023 et 11-2023, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 de notre règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 11-2023.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. Stephan MARGELSICH demande la parole :

Notre chef de groupe m'a prié de vous communiquer la position de l'Union pulliérane sur les comptes annuels. Le Président de la Commission des finances a fait état dans son rapport du décompte final de la péréquation 2022, qui nous serait favorable de 12 millions, montant à comptabiliser en 2023. Cette nouvelle n'a pas manqué de provoquer au sein du groupe UP une surprise légitime, compte tenu de la somme en jeu. La question s'est évidemment posée d'un refus des comptes annuels 2022, tels que présentés par la Municipalité. Après débat, la majorité du groupe s'est exprimé en faveur de l'acceptation des comptes et cela pour la raison suivante : le décompte final de la péréquation 2022 estimé à 12 millions en faveur de notre Commune n'a donc pas été enregistré dans les comptes annuels. Cela peut être considéré comme la création d'une réserve latente qui sera obligatoirement dissoute en 2023. La création de réserve latente étant admise par la législation suisse, il n'y a pas motif suffisant à contester le rapport de l'organe de révision et par conséquent à refuser les comptes 2022. Cependant, ces considérations ne sont pas satisfaisantes dès lors que l'on souhaite comprendre la situation financière réelle de la Commune. Il n'est pas difficile de calculer qu'avec une recette supplémentaire de 12 millions, les comptes 2022 présenteraient un bénéfice et une marge d'autofinancement suffisants pour couvrir les amortissements comptables. Observation d'autant plus piquante, que l'année 2022 enregistre une baisse notable des recettes fiscales. Or, la lecture des comptes et du budget année après année, laisse à penser que la Commune se trouve dans une situation précaire, précisément à cause de la péréquation financière. Dès lors, le groupe UP formule les questions suivantes à l'adresse de la Municipalité :

1) Estimez-vous toujours que le compte de fonctionnement présente un déficit structurel dû au système péréquatif ?

2) Estimez-vous que les moyens d'analyse à disposition des membres du Conseil suffisent à se faire une bonne idée de la situation financière de la Commune ? Je vous remercie de votre attention.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je réponds brièvement aux deux questions posées par le groupe UP.

Oui, la Municipalité considère que les comptes de la Commune souffrent toujours d'un déficit structurel pour les raisons dont on s'est largement expliqué à la Commission des finances, pour ce qui est en tout cas aujourd'hui globalement les effets du système péréquatif et de la répartition de la facture sociale. Même si on a des améliorations significatives qui sont attendues, comme l'a dit le Président de la Commission des finances à la baisse de nos recettes fiscales, le système reste extrêmement péjorant pour la Ville de Pully.

La réponse à la deuxième question est la même : oui, la Municipalité considère que le Conseil, notamment par le biais des documents fournis et des explications détaillées fournies à sa Commission des finances a tous les moyens d'analyse des comptes en sa possession.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Si vous le permettez, Mme la Présidente, j'aimerais ajouter encore deux remarques pour que cela soit bien clair dans la tête de tout le monde. Il n'y a pas de création de réserve latente. Il y a simplement un décalage dans la comptabilisation, ces 12 millions, 12,5 millions seront comptabilisés comme produit en 2023. Donc, il n'y a pas de création de réserve au bilan et influenceront le résultat de pertes et profits. Deuxièmement, je l'ai dit dans mon rapport, pour faire un calcul, on peut ajouter ce que l'on va recevoir l'année prochaine, mais il faut évidemment retrancher ce que l'on a reçu cette année pour l'année précédente. Raison pour laquelle, l'impact, il n'est pas de 12 millions, mais de 12,5 millions moins 5 millions.

M. MARGELISCH demande la parole :

C'est à propos de la création de réserve latente. A partir du moment où un actif est sous-évalué, il y a la création de réserve latente. En l'occurrence, le décompte final 2022 n'a pas été comptabilisé dans les produits à recevoir, donc comme transitoires, raison pour laquelle, nous apprécions cela comme une création de réserve latente.

La Présidente :

Si la parole n'est plus demandée, je vous propose de prendre la brochure « Comptes 2022 ».

Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre.

Lors de vos interventions, si vous en avez, je vous prie d'indiquer votre nom, le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

J'ouvre la discussion :

1. Administration générale - pages 1 à 11

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

2. Finances - pages 12 à 15

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

3. Domaines et bâtiments - pages 16 à 21

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

4. Travaux - pages 22 à 30

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

5. Instruction publique et cultes - pages 31 à 39

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

6. Police - pages 40 à 42

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale – pages 43 à 46

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

8. Services industriels – pages 47 à 51

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Tableau comparatif – page 52

La parole n'est pas demandée. Ce tableau est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2022 - page 53

La parole n'est pas demandée. Cette page est adoptée.

Divers fonds - page 54 à 56

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont adoptées.

Divers engagements hors bilan – pages 57 et 58

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont adoptées.

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature - pages 59 à 62

La parole n'est pas demandée.

Statistique des charges et revenus par nature - page 63

La parole n'est pas demandée.

Les Comptes de la STEP – pages 64 à 66

La parole n'est pas demandée.

Evolution comparative des impôts - pages 67 à 70

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs - pages 71 à 76

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs - pages 77 à 86

La parole n'est pas demandée.

Collèges - pages 87 à 90

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements - pages 91 et 92

La parole n'est pas demandée.

Plan des investissements 2022 à 2025- situation au 31.12.2022 - pages 93 à 105

La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ?
Si ce n'est pas le cas, je considère l'examen de la brochure « Comptes 2022 » comme achevé. Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Nous passons maintenant aux Comptes 2022 de la CISTEP

Comptes 2022 de la CISTEP

Par rapport à cette annexe, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole n'est pas demandée. Ces comptes sont donc adoptés.

Comptes 2022 - Analyses et commentaires

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2022 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue.

Comme pour la brochure précédente, nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure, chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

Commentaire général - page I - II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Boucllement des comptes 2022 - page II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2022 - pages III et IV

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et leur évolution page VI

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2022 - page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers - page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal fixe - pages VIII à XII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional - page XIII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont aussi présentées à titre d'information, n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan - pages 1 à 14

La parole n'est pas demandée.

Situation des investissements - pages 15 à 24

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2022 - pages 25 à 27

La parole n'est pas demandée.

Le détail des Comptes 2022 par nature - pages 28 à 34

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

L'examen de la brochure « Comptes 2022 - Analyses et commentaires » est achevé. Cette brochure n'a donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Je donne encore la possibilité de s'exprimer sur les conclusions des préavis 10 et 11-2023 auxquelles se sont ralliés respectivement la Commission de gestion et la Commission des finances. Est-ce que la parole est demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2022 et les comptes 2022 et nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des commissions de gestion et des finances.

La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2022 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver les comptes 2022 et donner décharge aux organes responsables ;
2. approuver les comptes 2022 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Nous allons passer au vote au moyen de votre boîtier électronique.

Acceptez-vous les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ?

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 87 oui, 0 non, 1 abstention.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et la bonne gestion des affaires de la Commune.

**2.8 Préavis 12-2023 Rue de la Poste et av. Samson Reymondin,
Demande de crédit d'ouvrage complémentaire
Crédit demandé CHF 1'100'000.00**

La Présidente :

Mme Gabriela Béjan, Présidente de la commission ad hoc est invitée à la tribune pour présenter et commenter son rapport.

Mme Gabriela BEJAN :

En préambule, je m'autorise, à titre tout à fait personnel, un partage.

Un philosophe a dit, un jour : « Tant qu'il y a des premières fois, on reste jeune ! »

Ainsi, grâce à cette nouvelle expérience, j'espère profiter de cet adage et recommande vivement, cet exercice très formateur qui vient avantageusement enrichir et compléter celui de conseillère communale, que j'ai l'honneur d'exercer ici-même depuis novembre 2022. Voilà.

Ces pensées philosophiques et réflexions personnelles passées, venons-en à ce qui nous occupe ce soir. La commission ad hoc s'est donc réunie le jeudi 8 juin 2023, dans les locaux du bâtiment de la Direction des travaux et des services industriels. La discussion a été ouverte et cordiale. Les personnes réunies ont pu échanger, débattre et questionner de manière conviviale et respectueuse.

Au sujet de la composition de la Commission, je dois préciser que, dans le relevé effectué dans le rapport, la liste des présences-absences comporte des inexactitudes. Pour y remédier, la liste manuscrite originale qui vient d'être remise à notre secrétaire permettra sa rectification. Vous avez donc reçu ledit rapport et, sans le reprendre de manière exhaustive, je vais mentionner quelques éléments pouvant nous accompagner dans la réflexion de ce soir.

Les dépassements financiers entraînés par ce chantier sont, en partie, dus à des facteurs croisés dont l'origine des installations, qui datent des années 30 et qui n'avaient pas fait l'objet d'un relevé précis, a entraîné des difficultés imprévues par rapport aux estimations présentées dans le préavis 11-2020. Par conséquent, des fouilles plus importantes, dites « à la main », se sont révélées nécessaires et j'ouvre ici une rapide parenthèse pour compléter et expliquer ce terme : il désigne le fait que, malgré les opérations d'excavation effectuées à la machine, les dangers constants d'endommager certaines installations, a exigé des interventions plus minutieuses. En effet, au moment de la soumission, la prise en compte des fouilles, dites « à la main », a été sous-estimée, au regard d'autres postes de dépenses jugés, alors, plus prépondérants. Ainsi, la planification faite alors, n'a pas pu tenir compte des difficultés qui se sont révélées au fil du chantier. Un autre facteur lié au contexte économique international actuel et difficile a entraîné une augmentation significative des coûts des matériaux. De plus, leur livraison retardée est aussi un élément défavorable.

Mais, il y a tout de même des aspects positifs que je souhaite également relever ici :

- grâce à ces travaux, il est prévu de mettre à jour le plan cadastral, ce qui permettra un relevé précis et utile dans le futur ;

- la situation des commerçants et des commerçantes et leur indemnisation, figurant au point 3.3 du préavis, a aussi permis qu'il soit précisé dans la commission que l'attribution de l'enveloppe répond à des critères précis et qu'elle est identique aux autres chantiers.

L'objectif est d'établir un lien entre le chantier et une baisse du chiffre d'affaires imputable à celui-ci, procédé qui a déjà été utilisé, par exemple, dans le cas des travaux de la rue Verdaine. A l'écoute des commerçants et des commerçantes et de leurs besoins, l'équipe en charge des travaux effectue des passages hebdomadaires et prend bonne note des demandes pour y apporter les meilleures solutions possibles.

Un autre élément à relever : la présente demande de crédit complémentaire, faite sur la base des informations dont nous disposons à ce jour, a pour but d'éviter une autre demande supplémentaire. Elle est ainsi soumise en tant qu'autorisation et non obligation de dépense.

En conclusion, le préavis a été adopté et je tiens à préciser, par la Commission des finances qui a siégé le 23 mai 2023 et par celle que j'ai eu le plaisir de présider, à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s a été surpris par la teneur du rapport de minorité. D'abord, parce que formellement il n'y a pas eu de minorité, les conclusions ont été acceptées à l'unanimité, moins 1 abstention par la commission ad hoc. Ensuite, parce que sur le fond, bien que le rapport porte aux yeux de cette assemblée des erreurs manifestes, il s'agit principalement de forme plutôt que de fond. Ce faisant, le style et la rédaction jettent le discrédit sur la présidente de la commission, qui a exercé pour la première fois cette fonction et qui participait à sa première commission. La bienveillance devait être de mise. Je profite tout de même de cette prise de parole pour vous indiquer que le groupe des Vert·e·s vous invite à accepter l'entrée en matière.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un demande encore la parole sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière à l'aide de votre carton orange.

Acceptez-vous l'entrée en matière sur ce préavis ?

Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion.

M. Gérald CUCHE demande la parole :

Avant tout commentaire, au nom des 4 signataires, après divers avis et réflexions, l'appellation de notre rapport de minorité doit être modifiée. Notre intervention n'a aucune incidence sur le résultat des conclusions du préavis, mais concerne le compte-rendu de la séance. Pour cette raison, nous désirons que ce rapport porte le nom de rapport complémentaire. Il n'est pas dans mon intention de procéder à la lecture intégrale de ce rapport complémentaire. Vous avez pu en prendre connaissance, certes un peu tard, mais pour rédiger celui-ci, nous avons au préalable dû prendre connaissance du rapport de la présidente de la commission ad hoc, qui, je vous le rappelle, ne nous a pas été transmis avant sa diffusion aux membres du Conseil. Vous avez donc pu prendre connaissance des points divergents suivants :

1) Il s'agit d'apporter des corrections à la composition de la commission ad hoc.

2) La rédaction de la dernière phrase du premier paragraphe doit être supprimée.

3 et 4) Il s'agit d'ajout de remarques personnelles qui n'ont pas lieu d'être, donc à supprimer.

5) Le texte de la présidente prêt à confusion et doit être corrigé, ce qui a été fait.

6) Les travaux de pavage supplémentaires ont fait l'objet de débat, qui ne sont pas mentionnés dans le rapport.

7) Complément d'information nécessaire aux indemnités déjà octroyées à certains commerçants. On parle, pour l'un des commerçants, de CHF 14'000.00 et pour le reste on n'a pas d'information.

8) Précision lors de la séance, en tenant compte des 10% de divers et imprévus, figurant dans le préavis 11-2020, de cette demande de crédit complémentaire, ce sont près de CHF 2 millions d'augmentation de coûts qui sont à prendre en considération, soit +23% par rapport au préavis 11-2020.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez aisément que les 4 signataires de ce rapport complémentaire demandent que les remarques, corrections et compléments d'information soient pris en compte en complément à la rédaction du rapport de la présidente de cette commission ad hoc. Merci pour votre attention.

M. Pierre-Marie FAVRE demande la parole :

Mon interrogation porte sur la page 4 du préavis, le point 3.3 « Autres divers et imprévus supérieurs à CHF 30'000.00 », les 2 premiers points :

« Les fouilles de grande profondeur réalisées à travers l'ouvrage ont causé des déformations importantes qui ont justifié la réalisation de ces travaux. »

Et le suivant :

« Réfection de la fondation routière sur 440 m2 entre le giratoire de la gare et le poste de Police en raison de l'affaissement du terrain lors des travaux de fouille »

Donc, j'en conclus que c'est l'entreprise qui a réalisé les travaux qui a provoqué ces dégâts et je ne comprends pas très bien pourquoi cela serait aux citoyens de payer la note. Je pense qu'il doit y avoir des assurances ou quelque chose comme ça, mais si chez moi, un peintre vient et qu'il en met plein le parquet, ce n'est pas moi qui vais payer les dégâts sur le parquet. Est-ce qu'on compte vérifier ceci et potentiellement, réduire la facture de CHF 170'000.00 ? Merci.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Effectivement, vous pouvez parler d'instabilité du terrain, maintenant, l'entreprise pour travailler, elle a besoin de machines, des machines qui sont parfois lourdes, elle n'a pas forcément connaissance, ni nous d'ailleurs, d'une potentielle instabilité du terrain à un endroit ou à un autre. Elle ne peut donc, à notre sens, pas être rendue responsable d'un affaissement du terrain. Ce sont des choses qu'on découvre en cours de chantier, c'est justement des imprévus, qui sont des vrais imprévus. J'espère avoir répondu à votre question. Je vous remercie.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Je crois que personne ici ne peut se juger compétent pour déterminer les responsabilités évidemment, la question était surtout de savoir si vous, vous vous étiez posé cette question, s'il était possible de creuser la question, savoir si vous alliez voir éventuellement s'il y avait une responsabilité d'un tiers. Est-ce que vous comptez le faire ou pas du tout ?

M. Marc ZOLLIKER :

J'avoue que je n'ai pas compris l'entier de votre question, mais on ne va pas sur ce point-là, rediscuter et négocier avec l'entreprise, cela certainement pas. C'était cela votre question ?

Mme Tânia GAZZOLA :

Oui, c'était cela ma question. Alors d'emblée, vous partez du principe qu'aucune responsabilité ne peut être amputée à un tiers.

M. Marc ZOLLIKER :

Je pense que je peux répondre par l'affirmative.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

J'ai déjà transmis cette question à M. Zolliker. Lors du préavis 21-2017, concernant les crédits complémentaires pour l'avenue Villardin, le préavis avait été présenté dans la séance du 22 novembre 2017 et la réception de l'ouvrage était prévue pour le même mois. Les montants présentés dans le cadre de ce préavis correspondaient pratiquement au décompte final, après une série de négociations qui avaient été menées durant l'été 2017. Pour quelles raisons, la Municipalité juge-t-elle nécessaire de nous présenter un crédit complémentaire en juin 2023, alors que le gros des travaux devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cette année et que la réception des travaux est prévue pour l'été 2024. Le groupe des Vert-e-s s'interroge sur la marge de négociation qu'il restera à la Commune, si des crédits complémentaires sont acceptés aujourd'hui, à ce stade.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je remercie tout d'abord M. le Conseiller Simos de m'avoir transmis sa question hier déjà. La réponse que je peux y donner est, en fait, assez simple : comme vous avez pu le constater en venant ce soir à la séance du Conseil communal, les travaux sur les rues de la Poste et l'avenue Samson Reymondin sont à l'heure actuelle pratiquement terminés, à l'exception de quelques travaux d'aménagement et de la pose des revêtements définitifs. Si le chantier est presque achevé, les métrés de l'entreprise, par contre, n'ont pas encore tous été remis et ces travaux déjà réalisés ne sont pas encore entièrement payés. La somme totale accordée par le Conseil communal lors du vote du préavis 11-2020 n'a, par conséquent, pas encore été entièrement dépensée.

Et si la Municipalité vous présente aujourd'hui cette demande de crédit complémentaire, c'est en premier lieu pour ne pas engager de dépenses qui n'auraient pas été autorisées par votre Conseil. En effet, si on avait attendu la fin complète du chantier pour vous présenter cette demande, on aurait effectivement des chiffres presque définitifs, par contre on aurait dépensé de l'argent que votre Conseil ne nous aurait pas autorisé à dépenser.

Pour le reste, nous comprenons difficilement la notion de négociation que vous évoquez. En effet, les travaux dont il est question sont adjugés dans le cadre d'une procédure de marchés publics et fixés contractuellement avant le début du chantier, pas seulement pour ce chantier-là, c'est le cas de pratiquement tous les chantiers. Bien entendu, le chantier est suivi au jour le jour par un de nos chefs de projet qui contrôle et valide ensuite les métrés de l'entreprise. Celle-ci facture ensuite les travaux sur la base de ces métrés. On fait aussi des estimations et en cas de différence avec nos propres estimations, ce qu'on a vu sur place, ces métrés sont bien sûr discutés avec l'entreprise. Ce qu'on peut dire en conclusion, c'est que seuls les travaux vraiment exécutés sont payés. Il n'y a pas d'autres travaux qui sont payés. Les surcoûts sur les travaux déjà exécutés ont été bien identifiés et ils vous sont présentés dans le préavis. La somme des travaux encore à faire est également clairement définie et nous permet de préciser la somme qui vous est demandée ce soir, avec évidemment une petite marge pour éviter, comme l'a dit Mme la Présidente de la commission, de devoir revenir encore une fois avec un crédit complémentaire devant votre Conseil. Et, comme à l'accoutumée, cela a été dit et redit également, une autorisation de dépenser que vous accordez à la Municipalité, n'est pas une obligation de dépenser et je peux vous assurer que la Direction des travaux et services industriels

veillera à utiliser le crédit accordé, si vous nous l'accordez, avec la plus grande parcimonie.

M. Dimitri SIMOS :

Merci, M. le Municipal, pour votre réponse détaillée. D'abord un premier point concernant les négociations. Des négociations, il y a toujours lieu d'en avoir lors de travaux de cette ampleur, d'ailleurs vous en avez-vous-même eues durant le préavis 21-2017 par rapport au chantier de Villardin. Les métrés, on a des contre-métrés, il y a des négociations sur ces contre-métrés, il y a des négociations également qui peuvent se faire sur la base de nouveaux prix, lorsque l'on a des offres complémentaires de la part de l'entreprise, je ne doute pas qu'il y a eu des offres complémentaires sur ce chantier, vu que l'appel d'offres a été publié il y a un certain temps, donc il y a toujours des négociations aussi sur les compréhensions des prix, sur les rendements, les négociations, elles sont usuelles dans le monde de la construction, ce n'est pas un fait nouveau que j'énonce. Concernant les métrés, étant donné que ces métrés n'ont pas encore été rentrés, je propose à la Municipalité de retirer ce préavis et de nous le présenter une fois que l'ensemble des métrés aura été rentré et que les négociations auront été terminées avec l'entreprise, afin que ce Conseil délibère sur un montant final et non pas sur un montant avec marge, marge qui sera connue de l'entreprise, puisque nos débats sont publics et je ne doute pas que l'entreprise viendra avec une nouvelle offre complémentaire tirée des fagots et qui correspondra à notre marge. Merci.

M. Marc ZOLLIKER :

Alors, je comprends bien ce qu'évoque M. Simos. Vous dites avec d'autres mots ce que j'ai dit. Il y a des métrés, des contre-métrés, ces métrés sont discutés, je crois que je l'ai dit tout à l'heure, il y a effectivement des offres complémentaires et dans le cas d'offres complémentaires, ces offres sont bien entendu négociées, puisqu'elles ne font pas partie du contrat initial. Quant à retirer ce préavis ce soir et à revenir avec un préavis plus tard, une fois que le chantier sera terminé, je crois que j'ai donné la réponse tout à l'heure, cela nous obligerait, du fait des normes SIA qui nous donne le devoir de payer une entreprise à mesure que les travaux sont réalisés sur demande d'acomptes, de dépenser de l'argent que vous ne nous avez pas autorisé à dépenser. Je vous recommande donc de ne pas suivre cette demande de retrait du préavis.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je reste très étonné de ce supplément de CHF 1'100'000.00, parce que réellement, quand on présente un préavis en 2020 avec 10% de marge en imprévu et qu'on sait que dans chaque article de soumission fait par des mandataires, généralement chaque article est augmenté de 5% dans le quantitatif, ce qui fait, qu'à l'heure actuelle, on peut parler de 28% de supplément en complément de ce que M. Cuche a dit, je trouve ça pas très logique de la part des soumissionnaires ou des mandataires qui ont fait les soumissions. Voilà. Je ferai abstraction d'autres commentaires, mais à un moment donné, il faut se rendre compte d'une chose, c'est que 28%, c'est beaucoup.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Cela ne semble pas le cas.

Je vous propose maintenant de passer au vote sur les conclusions du préavis :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 1'100'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à l'achèvement des travaux de réaménagement de l'espace public, de mise en séparatif, de renouvellement et de renforcement des infrastructures de

la Ville de Pully à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. d'autoriser la Municipalité, etc...

Vous me ferez grâce de ne pas lire l'entièreté du point 3

Acceptez-vous les conclusions du préavis 12-2023 telles que je viens de les lire ?

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 45 oui, 29 non, 12 abstention.

Le préavis est donc accepté.

2.9 Rapport 2022-2023 de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

La Présidente :

M. Charles Edouard Marchand, vous êtes Président de la Commission et je vous donne la parole.

Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur ce rapport, mais je réponds volontiers à vos questions.

La Présidente :

Cela, c'était court, merci, M. Marchand.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte du rapport.

2.10 Rapport 2022-2023 d'un·e délégué·e du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)

La Présidente :

Mme Anne Schranz, vous avez la parole :

Mme Anne SCHRANZ :

Vous avez toutes et tous reçu le rapport de l'ASEL et les personnes intéressées ont pu en prendre connaissance. Je tiens juste à préciser que tous les documents que j'ai résumés dans mon rapport sont à disposition sur le site internet de l'ASEL.

La Présidente :

De même, nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport, mais vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte du rapport.

2.11 Rapport 2022-2023 d'un·e délégué·e du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

La Présidente :

M. Philippe Reigner vous avez la parole.

M. Philippe REIGNER :

Je voulais vous informer que la réunion avait eu lieu à la Salle communale de la Ville de Lausanne, lors de cette séance, Mme Evelyne Campiche Ruegg a été assermentée comme nouvelle membre, et moi-même comme membre suppléant.

Juste deux points peut-être à discuter :

- On vise à ce que la neutralité carbone soit atteinte dès le 1er juillet 2025, avec quelques exceptions de prolongation de délai. Je pense que c'est un élément très important et favorable pour l'ensemble de la communauté.

- Nous avons aussi discuté des prérequis pour devenir chauffeur de taxi, telles que la connaissance de la circulation routière, des lois cantonales, fédérales.

La question a été posée sur la connaissance de la géographie. Il semblerait que sur la décision du Grand Conseil vaudois, il n'est pas nécessaire, vu l'évolution des technologies actuelles, d'avoir cette connaissance-là.

Ensuite, il y a une chose qui m'a amusé, que j'ai trouvée cocasse, à moi qui suis médecin-anesthésiste-réanimateur et qui a vécu avec des bonbonnes d'oxygène pour réanimer et de gaz hilarant pour faire de l'anesthésie, les signaux qui sont sur les voitures de taxis, où on peut lire l'inscription « Taxi », s'appellent aussi des bonbonnes.

C'est tous les éléments que je voulais vous rapporter. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport, mais vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte du rapport.

2.12 Election du-de la Président·e pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

La Présidente :

Chers et chères collègues, nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Nous commençons par l'élection du président de ce Conseil. Pour mémoire, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 3 juin 2021 par tous les chefs de groupe et de parti, la présidence du Conseil revient au PLR.

Je prie donc le groupe PLR de présenter une candidature.

M. Fague, vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

Le Groupe PLR a le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de M. Olivier Burnet pour le poste de Président du Conseil communal.

M. Burnet est avocat au sein de l'étude Terravocats de Lutry, sa thèse de doctorat portait sur l'exécution de tâches publiques par un organisme privé. Mais rassurez-vous, il n'est

pas question pour lui de privatiser les tâches publiques liées à son futur rôle de président, il est prêt pour les assumer entièrement lui-même si vous lui faite confiance. Il est actuellement le 1^{er} Vice-président de ce Conseil. Ses qualités humaines, son humour et ses nombreuses expériences en politique, il a siégé notamment au Conseil communal de Lausanne, entre 1989 et 1994, il a été député au Grand Conseil, ainsi que constituant et il siège depuis 2001 parmi nous, permettront, nous n'en doutons pas, de mener à bien nos débats et de représenter notre Conseil comme premier citoyen pour la satisfaction de toutes et tous. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

La Présidente :

Merci, M. Fague.

(Applaudissements)

Je dois poser la question à l'Assemblée, est-ce qu'une autre candidature est-elle présentée ? Ce n'est pas le cas, c'est sans surprise et vous l'avez déjà acclamé, M. Olivier Burnet est élu par acclamation président du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Nous l'en félicitons et nous lui passons la parole.

M. Olivier BURNET :

A la bataille de Sempach, avant d'embrasser les lances des habsbourgeois pour ouvrir une brèche, Arnold von Winkelried se serait écrié : « prenez soin de ma femme et de mes enfants ». Certaines mauvaises langues soutiennent qu'il aurait crié tout autre chose de franchement moins glorieux à l'égard de ses camarades confédérés.

637 ans plus tard, je constate aujourd'hui que vous êtes plusieurs dizaines à m'avoir poussé vers le perchoir et, même si c'est moins dangereux pour ma vie, je ne puis mesurer précisément vos intentions et surtout pas celles de mes collègues de parti. Je renonce néanmoins à rechercher « quel est le salaud qui m'a poussé » et conformément à la bienséance, aux usages et à la tradition, je remercie l'ensemble du Conseil de la confiance qui m'est ainsi témoignée et m'efforcerai de m'en montrer digne.

Je m'engage solennellement à présider ce Conseil avec la ferme intention de rester neutre et donc sans adopter une position partisane. J'entends ainsi appliquer le principe venant du droit romain « audiatur et altera pars » ; en d'autres termes permettre à chacun de s'exprimer. Toutefois je ne perdrai pas de vue que l'esprit de synthèse et surtout la concision sont de grandes qualités, pas toujours partagées au sein des assemblées politiques. Avec mon ami Nicolas Boileau (1636-1711), j'apprécie en effet la maxime « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ». Je n'ai pas réussi tout à l'heure avec « décrédibiliser » pour garder une certaine autodérision. Je pense à ce sujet, plus particulièrement à ce malheureux député vaudois qui essayait sans beaucoup de succès d'expliquer ce qu'il ne comprenait manifestement pas très bien, depuis sa place sur un podium qui était alors réservée aux intervenants, et répétait « i faut, i faut i faut » jusqu'à ce que l'un de ses collègues lui crie. « i te faut descendre » !

Pour terminer je tiens à remercier Mme Reigner de sa présidence. Elle n'a pas toujours eu la tâche facile et a même dû endurer, lors d'une séance du Conseil, des remarques blessantes et injustes et aujourd'hui encore des reproches désobligeants. Pour ma part, j'ai eu un grand plaisir à la côtoyer au sein du bureau, ce qui m'a permis de découvrir une personnalité vive d'esprit, attachante et pleine d'humour. Bonne retraite Jacqueline et bon retour ensuite dans la salle. Merci de votre attention et surtout de votre future indulgence à mon égard. Bel été et je me réjouis de vous retrouver en septembre.

(Applaudissement)

La Présidente :

Merci, M. Burnet, pour vos paroles très aimables à mon égard.

2.13 Election du-de la 1er-1ère Vice-Président·e pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

La Présidente :

Cette fois, la 1ère vice-présidence du Conseil revient à l'UP.

Je prie donc le groupe UP de présenter une candidature.

M. Kuonen, vous avez la parole.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane a le grand plaisir de présenter la candidature de Frédéric Bründler à ce poste. Frédéric Bründler, qui est à la fois également notre Président et que vous connaissez certainement pour la plupart d'entre vous. Il est chef de projet, notamment dans une grande entreprise de transports publics et nous sommes absolument convaincus qu'il sera certainement d'un grand appui à notre futur président du Conseil, M. Burnet. Je vous invite donc à soutenir cette candidature.

(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas.

M. Frédéric Bründler est élu 1^{er} Vice-président du Conseil pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, bravo Frédéric.

2.14 Election du-de la 2ème Vice-Président·e pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

La Présidente :

Cette fois, c'est au tour des vert'libéraux.

Je prie donc le groupe vert'libéral de présenter une candidature.

Mme Lude, vous avez la parole.

Mme Nathalie LUDE :

Le groupe vert'libéral plus modestement vous recommande de soutenir la candidature de M. Patrick du Bois à la 2^{ème} Vice-présidence de notre Conseil. Patrick du Bois est également Président de notre petit parti communal. Il est très investi dans son rôle au sein du Bureau comme deuxième scrutateur, il est très investi au sein du Conseil communal et tout autant dans son activité d'enseignant au Collège Arnold-Reymond. Nous vous recommandons de soutenir la candidature de M. Patrick du Bois. Merci

(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas.

M. Patrick du Bois est élu 2^{ème} Vice-président du Conseil pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, bravo Patrick.

2.15 Election de deux scrutateurs-trices pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Toujours selon l'accord de répartition des fonctions, le poste de 1ère scrutatrice revient au Parti Socialiste.

Je prie donc le groupe PS de présenter une candidature.

Mme Odile Cuénoud Gonzales, vous avez la parole.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Pour le poste de scrutatrice, le Parti Socialiste a l'immense plaisir de présenter la candidate aujourd'hui extraordinairement expérimentée à ce poste ; Mme Yolanda Baez, et je vous prie de faire bon accueil à cette candidature. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas le cas, Mme Yolanda Baez est élue au poste de 1^{ère} scrutatrice du Conseil pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, nous la félicitons vivement, bravo Yolanda.

Et maintenant nous procédons à l'élection de la deuxième scrutatrice qui revient au groupe des Vert·e·s.

Je prie donc le groupe Vert·e·s des de présenter une candidature.

M. Dimitri Simos, vous avez la parole.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe Vert·e·s a l'insigne honneur de vous présenter la candidature de Carinne Domingos qui siège déjà au Bureau en tant que scrutatrice suppléante, elle est aussi la Présidente des Vert·e·s de Pully et si le cœur vous en dit, c'est également une candidate au Conseil national pour cet automne. Merci.

(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas le cas, Mme Carinne Domingos est élue au poste de 2^{ème} scrutatrice du Conseil pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, nous la félicitons vivement, bravo Carinne.

2.16 Election de deux scrutateurs-trices suppléant e·s pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

La Présidente :

Toujours selon l'accord de répartition des fonctions, le poste de 1er scrutateur suppléant revient à l'UDC.

Je prie donc le groupe UDC de présenter une candidature.

M. Bertrand Yersin vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN :

J'ai le plaisir de présenter la candidature de Leonardo Kardum à ce poste. Merci du bon accueil que vous ferez à cette candidature.

(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas.

M. Leonardo Kardum est élu au poste de 1^{er} scrutateur suppléant pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, nous le félicitons vivement, bravo Leonardo.

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Est-ce qu'un parti politique peut avoir le même poste pendant 2 ans ? Parce ce que pour cette dernière année, nous avons M. Philippe Reigner, qui était scrutateur suppléant, est-ce que l'année prochaine, cela sera encore un scrutateur suppléant pour l'UDC ?

La Présidente :

Je demanderai à M. Frédéric Bründler s'il veut bien répondre à cette question.

M. Frédéric BRÜNDLER :

J'ai effectivement sous les yeux la liste de répartition des rôles par rapport aux partis, pour les différents rôles du Bureau, c'est une convention qui a été passée au début de la législature pour la période 2021-2026 et effectivement sur l'année politique que nous achevons maintenant, 2022-2023, c'est l'UDC qui a le poste de deuxième scrutateur suppléant et pour la période que nous allons démarrer à partir du 1^{er} juillet, 2023-2024, l'UDC passe en 1^{er} scrutateur suppléant et en fait le poste remonte progressivement, puisque dans l'avant dernière année de la législature, cela sera l'UDC qui aura le poste de 2^{ème} scrutateur et ensuite, la dernière année de la législature, le poste de 1^{er} scrutateur. Donc effectivement, c'est des positions, chaque parti, chaque groupe politique est représenté dans un rôle à un moment donné, donc tout le monde a un siège en permanence, et, bien entendu le siège de la présidence tourne. Ce qui veut dire que cette année, nous avons eu une présidence UDC, et nous avons une autre personne au bureau qui porte l'étiquette UDC. Voilà.

La Présidente :

Merci, M. Bründler,

Donc, c'est bel et bien M. Leonardo Kardum qui est élu 1^{er} scrutateur suppléant pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Ceci étant dit, nous félicitons M. Kardum pour sa nomination.

(Applaudissements)

Et je remercie encore M. Bründler pour ces précisions.

Nous devons encore élire la 2^{ème} scrutatrice suppléante et le poste revient cette fois au groupe PLR.

Je prie le groupe PLR de présenter une candidature.

M. Fague, vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Nathalie Bernheim au poste de scrutatrice suppléante. Mme Bernheim est administratrice indépendante et active au sein de différents conseils de fondation, elle est aussi secrétaire générale de la

Fondation cantonale pour la formation, notamment. Elle saura être un bon relais au sein du Bureau et nous ne pouvons que la recommander chaleureusement à vos suffrages. Merci de faire bon accueil à sa candidature.
(Applaudissements)

La Présidente :

Y aurait-il une autre candidature à présenter ? Ce n'est pas le cas. Nous félicitons Mme Nathalie Bernheim pour son élection de 2^{ème} scrutatrice suppléante pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Nous la félicitons chaleureusement.

2.17 Propositions individuelles

2.17.1 Interpellation « Pour être réellement inclusive, la Bibliothèque de Pully, doit commencer par s'abstenir de tout militantisme » de M. Daniel Hammer

La Présidente :

Cette interpellation sera présentée si au moins 5 membres du Conseil la soutiennent. C'est largement le cas.

M. Daniel Hammer, je vous invite à présenter votre interpellation.

M. Daniel HAMMER :

Le texte de cette interpellation m'a été inspiré par le constat que la Bibliothèque de Pully, un service de l'administration communale, ne respectait pas le paragraphe 2.6 de la directive en termes de la communication de l'administration communale qui avait été adoptée en novembre de l'année passée, suite au postulat déposé par mon collègue Burnet et consorts « Tendait à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune ». Mais force est de constater que la Bibliothèque de Pully ne se limite pas à faire fi de cette directive, puisqu'elle a également organisé en ses murs, en date du 11 mai 2023, je cite « Un atelier d'écriture inclusive et non binaire » pour assurer la promotion de l'écriture inclusive d'une part, et examiner, de l'autre, les possibilités d'utiliser celle-ci en application de la théorie du genre, laquelle est intrinsèquement politique. Il est, à notre avis, pas tolérable qu'un service de l'administration communale financé par nos impôts adopte une posture militante et prosélyte. Les services de l'administration communale doivent au contraire observer la plus stricte neutralité politique et idéologique dans l'accomplissement de leurs tâches. Enfin, comme vous le savez, plusieurs bibliothèques municipales ont organisé des lectures de contes pour enfants, dès l'âge de 4 ans, par des drag queens, soit des hommes déguisés en femmes, ces lectures pour enfants dont les artistes, le maquillage, les costumes, évoquent le monde de la nuit, soit un monde réservé aux adultes, se heurtent à l'opposition grandissante de la population, qui y voit une tentative malsaine de sexualiser l'enfance. Si, à notre connaissance, la bibliothèque de Pully n'a pas encore organisé de lectures de drag queens pour les enfants, il n'en demeure pas moins qu'elle relaie fidèlement sur sa page Facebook les interventions de la fondation Bibliomedia qui défendent ces lectures pour enfants, d'où également quelques questions à la Municipalité à ces sujets-là, pour connaître ses intentions.

La Présidente :

Est-ce que la Municipalité veut y répondre immédiatement ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je remercie M. Hammer d'avoir transmis le texte de son interpellation à la Municipalité, ce qui me permet d'y répondre immédiatement, en rappelant les questions qui ont été posées, que vous avez reçues également :

1. Quelles mesures la Municipalité compte-elle mettre en œuvre pour que tous les services de l'administration communale, y compris la Bibliothèque de Pully, se conforment au paragraphe 2.6 de la directive interne de la communication de l'administration communale ?

À l'instar des autres services, la Bibliothèque applique les directives en matière d'écriture dite inclusive prônées par la Municipalité suite au postulat Olivier Burnet et consorts qui a été rappelé tout à l'heure et qui date du mois de février 2022. C'est-à-dire qu'elle privilégie la forme dite épïcène et n'a recours à l'utilisation de points médians que lorsque cela n'est pas possible autrement. Ainsi, dans quelques cas, elle se permet cet emploi pour des termes comme « usager·ère » ou « lecteur·ice ». Elle se base pour cela sur les modalités de rédaction de la directive interne en la matière et sur celles du Canton.

2. La Municipalité était-elle au courant de l'atelier d'écriture inclusive non-binaire mis sur pied par la Bibliothèque de Pully le 11 mai 2023 ? Si oui, a-t-elle validé ce dernier ? La Municipalité n'a pas été spécifiquement informée de l'organisation de cet atelier, mais a pu consulter le programme culturel semestriel de la Bibliothèque dès sa parution au début de l'année. À l'instar des autres activités proposées par la Bibliothèque de Pully, cet atelier n'a pas nécessité une validation de la part de la Municipalité.

3. Le programme des manifestations organisées par la Bibliothèque de Pully est-il validé par la Direction de l'Administration générale des finances et des affaires culturelles ou la Municipalité ? Si oui, selon quelle procédure ?

Dans le cadre de son programme culturel, la Bibliothèque de Pully propose de nombreuses activités variées et à destination de tous les publics. Selon les missions définies par l'institution, elle « participe à développer l'offre culturelle locale par le biais d'une programmation exigeante et variée. En parallèle, elle mène différentes actions de médiation culturelle. »

Le personnel de la Bibliothèque est formé à la gestion culturelle et s'applique à faire des propositions de médiation culturelle qui permettent à la Bibliothèque de fournir « un accès au savoir, à la culture et à la connaissance humaine, autour d'une offre documentaire destinée au grand public, tout en restant attentive à l'évolution des enjeux de la société. »

Dans cette perspective d'évolution des enjeux de la société, et sur la base d'un rapport de confiance, elle dispose d'une latitude importante quant à l'organisation de ces activités et son programme ne nécessite pas de validation particulière de la part de la Municipalité.

4. La Municipalité partage-t-elle l'avis de l'interpellateur selon lequel les services de l'administration communale doivent, dans le cadre des prestations qu'ils fournissent à la population, observer la plus stricte neutralité sur les plans politique et idéologique et s'abstenir de tout activisme, quel qu'il soit ? Si oui, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre à cet effet ?

Par principe, les services de l'administration communale observent cette neutralité. Les institutions culturelles, à l'instar de la Bibliothèque, s'emploient à proposer des activités qui informent et favorisent une réflexion sur différentes thématiques de notre société actuelle. L'atelier proposé en mai dernier s'inscrit dans le positionnement adopté par la Bibliothèque en matière d'inclusivité. La vocation de cette activité, réservée aux plus de 16 ans, était de fournir des outils sur les moyens de s'adresser à des personnes concernées par les questions d'identité de genre. Cet atelier, qui a accueilli une quinzaine de personnes, a été plébiscité. Il comptait dans ses rangs notamment des membres du corps enseignant, des gestionnaires d'institutions publiques ou encore des personnes travaillant dans la communication qui ont exprimé leur besoin et donc aussi, leur reconnaissance,

d'avoir accès à ce type d'atelier pour poser leurs questions dans un cadre neutre et bienveillant et réfléchir aux meilleures manières d'employer le langage inclusif dans leur travail.

La Bibliothèque de Pully, qui se démarque de toute forme de prosélytisme, se base sur le code d'éthique de l'association faîtière Bibliosuisse. Celui-ci stipule que, je cite, « les bibliothécaires sont strictement tenus à la neutralité et à l'impartialité » et « dialoguent avec leurs publics d'égal à égal, les écoutent et tiennent compte de leurs points de vue et opinions, sans prendre parti ». Sur cette base, elle s'applique à créer un espace de dialogue et d'information, tout en favorisant la cohésion sociale.

5. Quelle est la position de la Municipalité par rapport à la lecture de contes à des enfants par des drag queens ?

Le spectacle de contes de Tralala Lita, un personnage interprété par Vincent David, comédien professionnel, qui possède une longue expérience dans la lecture à voix haute et la promotion de la lecture, a été proposé à plusieurs reprises dans d'autres villes de Suisse romande qui en ont maintenu les représentations, malgré diverses demandes d'annulation. Ce projet favorise la promotion de la diversité au sein des bibliothèques publiques et instaure un dialogue autour de la tolérance et de l'inclusivité. Bien qu'habillé en drag queen, le conteur n'adopte aucunement une posture sexualisante vis-à-vis des enfants, mais cherche plutôt à donner une vision positive de la diversité. Plusieurs des albums proposés lors de ces lectures font partie des collections de la Bibliothèque de Pully.

6. La Municipalité de Pully entend-elle autoriser la Bibliothèque de Pully ou d'autres services de la Commune à organiser, coorganiser et/ou tenir de telles lectures sur le territoire communal ?

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'organiser cet événement à la Bibliothèque de Pully. Toutefois, si ces lectures se font dans un contexte cadré par des professionnels, tel que décrit précédemment, et à l'instar d'autres villes, la Municipalité considère qu'elle n'aurait pas de raison d'interdire de tels événements.

7. De manière plus générale, quelles mesures la Municipalité a-t-elle mise en place pour garantir un environnement adapté et respectueux pour nos enfants au sein de la Bibliothèque de Pully ? Comment la Municipalité s'assure-t-elle que les contenus proposés sont appropriés à l'âge des enfants et que ces derniers ne sont pas exposés à des sujets ou concepts qui leur sont inadaptés ?

La Bibliothèque fait partie des cinq institutions culturelles de la Ville de Pully. Son fonctionnement et son orientation stratégique reposent sur une organisation professionnelle rigoureuse. L'équipe en place dispose donc de la confiance de la Municipalité en ce qui concerne l'offre documentaire de l'institution, sa programmation culturelle et les différentes actions de médiation culturelle qu'elle mène. Rappelons aussi que les jeunes enfants sont en général accompagnés par leurs parents, qui demeurent libres de faire leur choix parmi les différentes propositions émanant de la Bibliothèque, sachant que ces derniers sont responsables des contenus qu'ils souhaitent proposer à leurs familles. Les propositions faites par la Bibliothèque de Pully sont variées et se veulent à la fois accessibles et inclusives. Celle-ci peuvent parfois se heurter à des thématiques clivantes de notre société. L'équipe de la Bibliothèque est convaincue que c'est précisément le rôle des bibliothèques publiques d'informer et de favoriser des échanges apaisés et constructifs autour de ces questions, mais aussi d'accompagner ces débats. Merci de votre attention.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Guillaume ROY demande la parole :

La position exprimée par M. Hammer consiste à demander finalement l'intervention du politique pour juger de ce qui est souhaitable ou non dans la programmation culturelle proposée à la population. Je m'interrogeais et j'aimerais avoir l'opinion par la voie du chef de groupe du PLR, savoir si c'est une position individuelle, ou est-ce une position partagée et soutenue par l'ensemble du Parti Libéral Radical ?

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Comme je suis interpellé, je vais répondre, pour dire que ce texte c'est M. Hammer qui l'a déposé, il ne l'a pas déposé au nom du Parti Libéral Radical et je ne vois pas le sens de votre question, en fait, puisque c'était relativement clair dans son intervention et dans ce qu'il a dit. Voilà, ce que je peux simplement rajouter.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je ne reviendrai pas sur l'avis de l'interpellateur sur le fond, chacun est en effet libre d'avoir son opinion sur un événement culturel ou un autre et j'ai été ravie d'entendre la réponse exhaustive de la Municipalité. Cependant, j'aimerais ici exprimer un regret sur le ton et le vocabulaire qui est utilisé dans cet écrit, un ton et un vocabulaire qui traduisent somme toute une ignorance de l'interpellateur sur les théories de genres et une propagation des stéréotypes négatifs que je ne peux que déplorer. J'invite notamment M. Hammer à ne pas confondre réalité sociologique et militantisme et à se rappeler qu'en tant qu' élu, il représente le Conseil communal, qu'il se doit de traiter tous les citoyens avec respect et qu'il n'oublie pas qu'il a été peut-être élu par ces mêmes hommes déguisés en femmes comme il les appelle dans son interpellation, soit dit en passant cette expression du siècle dernier ne s'utilise plus en 2023, mais je vous comprends, M. Hammer, la différence fait peur.

(Applaudissements)

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG demande la parole :

Tout d'abord, je voulais vous dire que j'ai été assez surprise par cette interpellation et après j'ai été particulièrement choquée, notamment concernant les points par rapport à Bibliomedia, qui est jugée, disons décrite comme une fondation de type idéologique. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, je suis professionnelle des bibliothèques, sans avoir des intérêts financiers, je n'ai pas de conflit d'intérêt avec Bibliomedia, je connais Bibliomedia depuis que j'ai commencé ma formation de bibliothécaire, et aussi, je voulais profiter de ce moment pour situer ce qu'est Bibliomedia. C'est donc une fondation centenaire, qui est à l'origine de la plupart des bibliothèques publiques de Suisse. Les plus anciens d'entre nous, la connaissait ou la connaît sous le nom précédent, qui était « La bibliothèque pour tous ». Elle agit sur mandat de l'Office fédéral de la culture. Elle œuvre pour soutenir les bibliothèques publiques en Suisse et aussi pour diffuser la lecture dans toutes les zones linguistiques. Elle organise chaque année un prix littéraire, des cours de formation continue, ainsi qu'un laboratoire destiné aux bibliothèques. M. le Syndic tout à l'heure a tout à fait décrit les différentes tâches qu'elle effectue. Elle est également signataire de la charte des bibliothèques 2030, qui reprend in extenso les objectifs de développement durable de l'ONU, développement 2030 que vous connaissez. Font partie de son Conseil de fondation, outre des professionnels de bibliothèque, des anciens parlementaires fédéraux ou actuels, tels que Dominique de Buman, Marina Carobbio, Marianne Maret, ainsi que Valérie Piller Carrard. Aussi en tant que professionnelle je le répète, j'ai été assez heurtée par la manière dont cette interpellation a été écrite et je la trouve particulièrement clivante. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :

Je me rallie à ce qui vient d'être dit par mes préopinantes. Je ne vais pas m'attarder sur le premier point soulevé par M. Hammer, bien que je ne partage pas du tout son avis. En effet, le travail effectué en commission ad hoc a été clair et consensuel et la Municipalité y a répondu parfaitement.

Ma prise de parole concerne le reste de l'interpellation et est structurée autour de deux points : d'une part, l'indépendance et le rôle d'une bibliothèque et d'autre part, les propos irrespectueux qui figurent dans de cette interpellation.

J'aimerais ici rappeler qu'une bibliothèque n'est pas un espace administratif, mais un espace culturel où se côtoie les langues mortes, les langues vivantes, les langues en évolution, il est donc logique que celles et ceux qui font vivre les langues à travers l'écriture et la culture au sens large, se retrouvent dans un espace de partage, de communication et d'expérimentation où elles peuvent échanger avec les lectrices et les lecteurs.

La bibliothèque est ainsi une institution culturelle qui assure un service public qui, selon les propos recueillis sur son site internet et comme vient de le dire M. le Syndic, « vise à fournir un accès au savoir, à la culture et à la connaissance humaine, autour d'une offre documentaire destinée au grand public, tout en restant attentive à l'évolution des enjeux de la société ». Je vous prie de prendre attention à ce qui suit, qui figure aussi sur le site de la Bibliothèque : « La Bibliothèque s'engage à accueillir les publics sans restriction. Elle se veut inclusive, accessible et conviviale. Elle se revendique comme étant un lieu de rencontre, d'échange et de cohésion sociale ».

Par conséquent, je suis abasourdie par les propos tenus dans cette interpellation qui sont stéréotypés et remplis d'amalgames et de méconnaissances sociétales et scientifiques. Je suis attristée par l'absence de bienveillance et de tolérance. Certains propos méprisent les minorités aux orientations affectives et aux expressions de genre marginalisées et plus largement à toutes celles et ceux qui s'engagent pour une société plus juste et égalitaire indépendamment des couleurs partisans qu'elles soient de gauche ou de droite. Je vous rappelle qu'une des causes principales des suicides et des tentatives de suicide chez les populations les plus jeunes est due aux violences et aux discriminations qu'elles subissent en raison de leurs orientations affectives et expressions de genre. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :

Cette interpellation m'a plus interpellée que son objet. En effet, en tant qu'utilisatrice occasionnelle de la Bibliothèque de Pully, je vois régulièrement passer des informations sur des offres d'activités culturelles organisées par la bibliothèque. Jamais ces offres ne m'ont interpellée ni choquée, d'ailleurs si ceci devait être le cas, je n'y assisterais tout simplement pas. Je considère que la Municipalité peut faire confiance aux personnes responsables de la bibliothèque tant que celles-ci n'enfreignent pas la norme pénale contre la discrimination et l'incitation à la haine, l'art. 8 de la Constitution fédérale ou toute autre loi suisse visant à combattre la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation affective, l'identité de genre et le handicap. A mon avis, cette interpellation n'a pas lieu d'être.

M. Daniel HAMMER demande la parole :

C'est une interpellation, je posais des questions simplement, je vous invite à la relire, ceux qui ont critiqué, qui ont estimé, que c'était tendancieux ou je ne sais pas ce que j'ai encore entendu, j'essaie au contraire d'être assez factuel en mettant des sources, beaucoup de sources, donc j'ai fait certaines recherches, simplement en ne mettant évidemment pas

de jugement de valeur sur les personnes, vous n'en trouverez pas, il faut vraiment avoir l'esprit un peu malsain pour essayer de trouver quelque chose à redire simplement de mes intentions, donc je ne tomberai pas dans le piège que la gauche nous tend régulièrement par rapport à cette thématique-là. Ce n'est pas non plus l'objectif évidemment de critiquer la Bibliothèque de Pully, puisque j'en suis un utilisateur régulier, très satisfait de ses services, mais simplement de s'interroger, si, avec de l'argent public, on peut faire des lectures par des drag queens pour des enfants, dès l'âge de 4 ans. Je me pose cette question, je ne suis pas le seul à le faire, j'ai des amis médecins aussi de l'enfance qui remettent en question sérieusement cette manière de faire, en estimant que cela influe dans le développement de l'enfant. Je pense que ces questions-là sont légitimes, n'en déplaisent à la gauche et c'est par conséquent, que je souhaiterais déposer une résolution, si vous le me le permettez, dont je vais vous lire le texte :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise pas ses services à organiser ou à s'associer à l'organisation de lectures pour enfants exécutées par des drag queens. »

La Présidente :

Nous avons à nous prononcer sur une résolution. Mais il y a une dernière intervention, après quoi je proposerai de clore cette discussion.

Mme Mélissa TORRES demande la parole :

Je vais certainement répéter certains points qui ont déjà été mentionnés, mais je pense que cela ne fera pas de mal de le faire.

M. Hammer écrit que "la théorie du genre est intrinsèquement politique dans la mesure où son objectif est d'inspirer des revendications et des luttes politiques". Seulement, il faut veiller à ne pas assimiler les questions identitaires que représentent la non-binarité et la transidentité à des questions de luttes politiques. Pour moi, les discussions autour de ces sujets ont un double rôle : créer un espace visiblement ouvert à tous et toutes indépendamment de l'identité de genre ou orientation affective, mais elles ont aussi vocation à ouvrir des réflexions pour permettre à tout le monde de se sentir représenté et d'avoir des réponses quant à son identité, surtout, quand celle-ci ne correspond pas aux normes imposées par notre société.

M. Hammer souhaiterait que la bibliothèque soit complètement neutre. Toute personne qui a déjà lu un livre devrait pouvoir dire que cela n'est pas possible. Intrinsèquement, les auteurs et autrices parlent de la société et la questionnent et certains et certaines sont engagé·e·s. De plus, cela est le rôle de la bibliothèque de faire de la médiation culturelle, de la sensibilisation et d'ouvrir à de nouveaux horizons. Ces missions ne sont pas atteignables sans ouvrir le dialogue sur des questions de société. Ainsi explorer de nouvelles formes d'écriture utilisées par des auteurs et autrices contemporaines, telles que l'écriture inclusive et non-binaire, entre dans la mission de la bibliothèque de médiation culturelle. Je rappelle également que l'atelier mentionné par M. Hammer est animé par Ezra Sibyl Benisty, qui est autrice publiée et a donc tout à fait sa place à partager sa pratique dans une bibliothèque.

Pour ce qui est des lectures de contes pour enfants par des drag queens. Rappelons que la Bibliothèque de Pully n'en organise pas actuellement. De plus, rappelons qu'il s'agit de contes pour enfants et donc adaptée à l'âge. Il y a un intérêt important à montrer aux enfants d'autres réalités sur les questions de genres. Et pour ce faire, passer par une littérature qui est adaptée à leur âge est un outil primordial. Rappelons également que les drag queens, comme tout autres professionnel·les de la scène sont tout à fait capables d'adapter leur performance au public visé. Je profite de mon intervention pour vous partager la définition du mot "dragqueen" qui, d'après Le Robert, est un anglicisme qui

signifie "travesti masculin très maquillé et vêtu de manière recherchée et exubérante, généralement dans le cadre d'un spectacle". Il s'agit d'un spectacle et non d'une tentative de sexualiser les enfants. Pour rappel, lors de la parution des pièces de Molière, les femmes n'avaient pas le droit de jouer et étaient peu présentes dans le milieu du spectacle. Beaucoup d'hommes se déguisaient en femmes pour représenter leurs rôles féminins sur scène. Les ateliers que met en place la bibliothèque n'est donc en aucun cas du prosélytisme comme l'écrit M. Hammer, mais relèvent bel et bien de la médiation culturelle autour de questions de sociétés abordées dans de nombreux ouvrages contemporains ou non. Merci pour votre attention et vive la diversité.

(Applaudissements)

M. Pierre ZAPPELLI demande la parole :

Effectivement, on va sortir de ce sujet, je crois qu'il y a deux choses à distinguer : la première c'est que l'opinion des gens se fassent de manière libre, et je suis parfaitement d'accord que tout le monde a le droit d'assister à des spectacles, de se faire sa propre opinion sur cette fameuse théorie de la question des genres. Cela ne me gêne pas, chacun est libre, chacun est adulte. Par contre, ce qui me gêne, c'est lorsque que l'on donne des spectacles à des enfants. Les enfants, surtout si ce sont des enfants si jeunes, ce sont des éponges. Donc, malgré tout, on influence d'une certaine façon, que l'on peut critiquer, des enfants très jeunes. Ce que je demanderais, c'est qu'au moins, la Commune qui ne surveille pas, comme vient de le rappeler M. le Syndic, tout ce que fait la Bibliothèque, au moins se préoccupe de cet aspect-là, vis-à-vis de l'enseignement, vis-à-vis de l'influence que peut avoir certains spectacles sur de très jeunes enfants. C'est tout.

(Applaudissements)

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je ne vais pas continuer à alimenter ce débat-là, bien sûr, nous avons des opinions différentes. Je voulais juste revenir sur la proposition de résolution de M. Hammer. M. Hammer a tout à fait le droit de déposer une résolution, et je vous invite vivement à exercer ce droit, par contre, je vous demande de le faire en votre nom, et non pas au nom du Conseil communal, comme vous l'avez sous-entendu tout à l'heure, donc de bien vouloir retirer le nom de Conseil communal du titre de votre résolution. Merci beaucoup.

M. André OGAY demande la parole :

Le spectacle de Marie-Thérèse Porchet n'est pas interdit au moins de 16 ans, et, je vais vous révéler un secret ce soir, l'actrice n'est pas une actrice, mais en fait c'est un acteur, c'est un homme, qui joue le rôle d'une femme, donc il se travestit. Voilà, c'était juste une petite remarque rigolote, surtout que c'est un acteur qui a un grand succès au sein de notre pays et plébiscité par toutes les tranches d'âge de la population.

(Applaudissements)

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Pour être un peu plus concret et sortir des débats idéologiques. Est-ce que du coup, quand je vais parler de questions d'inclusion à des enfants, je devrais enlever mon fauteuil, parce que la drag queen ne milite pas pour orientation sexuelle, elle lit des contes pour enfants, elle se montre telle qu'elle est, ils peuvent croiser justement des personnes non binaires, avec des robes, moi avec ma robe djellaba dans la rue et c'est juste pour leur dire que cela existe, pas plus que ça. Premier point. Et ensuite, deuxième point, sur lequel j'aimerais à nouveau revenir, parce qu'il me semble que c'est très, très important, il n'y a rien, absolument rien d'idéologique dans les questions de genre et il ne faut pas confondre, d'ailleurs le développement psychologique des enfants avec ces questions, parce que à ce

moment-là, la première chose qu'on devrait faire, c'est interdire la vente de téléphone portable aux mineurs, pour qu'ils évitent d'avoir de la pornographie devant leurs yeux. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

La Présidente :

Je dois dire que je rêvais d'un vrai débat démocratique avec des arguments et des contre-arguments, ce soir on est servis.

Je demande à M. Hammer s'il désire maintenir sa résolution, à la présenter par écrit et signée, merci de me l'apporter.

Nous allons passer au vote sur la résolution de M. Hammer, à l'aide de vos boîtiers électroniques, je vous relis la résolution :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise pas ses services à organiser ou à s'associer à l'organisation de lectures pour enfants exécutées par des drag queens ».

Le vote est ouvert. Acceptez-vous la résolution de M. Hammer ?

Résultat du vote : la résolution est refusée par 38 non, 34 oui et 8 abstention.

2.17.2 « Interpellation au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de jeter » de Frédéric Bründler

La Présidente :

Cette interpellation sera présentée si au moins 5 membres du Conseil la soutiennent.

C'est largement le cas.

M. Frédéric Bründler, je vous invite à présenter votre interpellation.

M. Frédéric BRÜNDLER :

Nous arrivons gentiment au bout de cette soirée et je viens donc avec une interpellation au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt qu'à les jeter.

En effet, depuis des années la vie de Pully met en avant un programme dénommé Ecowatt, qui encourage la population à l'achat de vélos électriques, propose du coaching à domicile sur la thématique des économies d'énergie et incite par des subventions à installer des panneaux solaires. Bien que ces actions soient à saluer, il existe des sources de gaspillage qui surviennent encore beaucoup plus fréquemment dans la vie de tout un chacun. En effet, nous disposons toutes et tous de nombreux appareils ménagers et électroniques. Ces bijoux de technologie nous accompagnent dans notre vie quotidienne. Malheureusement, il arrive que ces appareils tombent en panne et que leur conception, leur modèle d'affaires n'aient pas été conçus pour une réparation facile ou optimale. La société nous a formatté à opter pour des solutions souvent plus faciles : jeter et racheter du neuf, banalisant ainsi la notion d'obsolescence programmée, malgré le fait que souvent, l'appareil en question ne présente pas de nombreux défauts et peut encore servir après une simple réparation ou un service plus approfondi. Lorsque la réparation s'avère dissuasive de la part du vendeur ou du fabricant, ou que la garantie est échue, il existe des alternatives permettant de redonner une seconde vie à ces appareils. Certains magasins proposent des réparations dites « toutes marques » pour un panel très large d'appareils. Et sachant que, dans nos vies, nous allons faire face à de nombreuses pannes d'appareils, je souhaite interpellier la

Municipalité au sujet de sa vision sur l'obsolescence programmée et sur les pistes qu'elle esquisse pour offrir des alternatives attractives à notre population :

Donc, la présente interpellation pose dès lors les trois questions suivantes :

1) Est-il envisagé d'offrir une incitation ou une subvention pour la réparation d'appareils électroniques, visant à démocratiser ce type de démarche dans la population ?

2) Est-il envisagé de mener une campagne de communication pour sensibiliser la population sur cette thématique, en mettant en avant un réseau de réparateurs ou en relayant celui d'un portail ou d'une structure déjà existante ?

3) Les services de la ville de Pully disposent-ils d'une politique en matière de réparation d'appareils électroniques, en vue d'optimiser leur durée de vie et de lutter ainsi contre les effets néfastes de l'obsolescence programmée ?

Merci pour votre attention et merci d'avance pour vos réponses.

La Présidente :

Est-ce que la Municipalité répond directement à l'interpellation de M. Bründler ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

La Municipalité n'a pas encore pu réunir tous les éléments nécessaires à la réponse à cette interpellation, elle y répondra donc lors de la prochaine séance.

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

En écho à l'interpellation de M. Bründler, j'ai le plaisir de vous annoncer la jeune naissance de L'Association Pully REpair, alias L'A PuRE, dont l'assemblée constitutive a eu lieu le 13 juin dernier. L'A PuRE est constituée de membres d'horizons différents, ce n'est donc pas une action d'un groupe politique en particulier. Le but est l'organisation d'événements type 'Repair café' sur des thèmes précis pour permettre à la population d'apprendre à réparer grâce à l'aide d'experts et d'expertes bénévoles.

Nous sommes quelques membres de l'association présentes ici ce soir, notamment Mmes Carine Domingos, Isabelle Dauner, Gabriela Bejan, Melissa Torres, Celia Burnand et moi-même et nous nous ferons un plaisir d'en discuter plus en détail avec vous autour d'un verre tout à l'heure.

Je terminerai par préciser que nous sommes toujours à la recherche de membres motivés à nous rejoindre pour mettre sur pied ce beau projet et/ou de bénévoles avec talents de réparateurs et réparatrices d'objets. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

2.17.3 « Interpellation concernant les rejets massifs d'eaux usées dans le lac entre les 23 février et 17 mars 2022 » de M. Dimitri Simos

La Présidente :

Cette interpellation sera présentée si au moins 5 membres du Conseil la soutiennent.

C'est largement le cas.

M. Dimitri Simos, je vous invite à présenter votre interpellation.

M. Dimitri SIMOS :

Je serai très bref. Dans son interpellation au Conseil communal de Lausanne du 17 janvier 2023, Benoît Gaillard nous apprenait que la conduite du Denantou, qui achemine les eaux usées de l'est lausannois à la STEP de Vidy le long du quai de Belgique, a fait l'objet d'un entretien lourd au mois de février 2022. Acheminant en temps normal 100 à 200

litres par secondes jusqu'à la STEP de Vidy, elle a dû être mise hors service durant ces travaux. Pendant ce temps, les eaux usées arrivant au collecteur du Denantou ont pu être en partie déviées vers la STEP de Pully, mais la capacité de celle-ci ne permettait pas de les absorber en totalité. Le trop-plein a donc été déversé directement dans le lac. Cette manière de faire est usuelle lors des opérations d'entretien. Ce qui est moins habituel, c'est la prolongation des travaux. Ils ont duré, au lieu des neuf jours prévus et autorisés, 23 jours en continu, du 23 février au 17 mars 2022.

Le volume d'eaux usées déversé dans le lac a donc été nettement supérieur à ce qui était prévu, passant de 46'000 m³ à 108'000 m³ soit 108'000'000 de litres d'eaux usées. Ces eaux usées, au préalable décantées, donc séparées des macro-déchets, types lingettes hygiéniques, ce sont déversées à proximité des plages pulliéranes.

Le 23 mars 2023, la Municipalité de Lausanne répondait à l'interpellation de Benoît Gaillard avec une étonnante légèreté. A la question de savoir si la Municipalité de Lausanne prévoit à l'avenir de communiquer activement sur ces déversements imprévus, la réponse a été la suivante : « Vu la période hivernale et la localisation, aucune communication publique n'a été effectuée ». Mais, c'est oublier bien vite que la pratique du bain n'est plus saisonnière mais se pratique toute l'année et que les bains hivernaux se sont largement démocratisés ces dernières années. Au Conseil communal de Lausanne, le Municipal en charge du dossier a indiqué que la qualité des eaux déversées dans le lac correspond à ce qui était déversé avant la construction des STEP dans les années 1960. Mais c'est justement face à la qualité désastreuse de l'eau de notre lac à cette époque-là et face à la volonté de chacun de pouvoir s'y baigner, que de vastes travaux d'assainissement ont été entrepris résultant en la création des piscines publiques de Bellerive et de Pully ainsi que des STEP de Vidy et de Pully.

L'interpellation déposée devant ce Conseil est donc la suivante :

- 1) La Municipalité de Pully était-elle au courant des travaux entrepris par les services lausannois sur le collecteur du Denantou ?
- 2) La Municipalité de Pully a-t-elle été informée de la prolongation de ces travaux de 9 à 23 jours ?
- 3) La Municipalité de Pully a-t-elle informé les baigneurs et les usagers du lac de ces travaux et des défauts de qualité de l'eau que cela entraînait ?
- 4) La Municipalité de Pully prévoit-elle à l'avenir de communiquer activement sur ces déversements imprévus ? Merci.

La Présidente :

Est-ce que la Municipalité répond à cette interpellation ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Oui, je vais répondre ce soir à cette interpellation de M. le Conseiller Simos et je peux y répondre comme suit. Je crois que M. Simos a déjà répondu lui-même à sa première question.

Question 1 : La Municipalité de Pully était-elle au courant des travaux entrepris par les services lausannois sur le collecteur du Denantou ?

Oui, la Municipalité de Pully était au courant puisqu'elle a autorisé la Ville de Lausanne à dévier une partie de ses eaux usées vers la station d'épuration de Pully.

Question 2 : La Municipalité de Pully a-t-elle été informée de la prolongation de ces travaux de 9 à 23 jours ?

Oui, la Municipalité de Pully en a été informée, mais elle a été informée du fait que les travaux n'étaient pas terminés dans les temps sans toutefois obtenir plus d'informations sur la durée de cette prolongation.

Question 3 : La Municipalité de Pully a-t-elle informé les baigneurs et les usagers du lac de ces travaux et des défauts de qualité de l'eau que cela entraînait ?

Alors, peut-être en préambule, les déversements dans le lac ne sont pas des événements inhabituels. Ils peuvent survenir par exemple à l'occasion de travaux sur le réseau, durant certains travaux d'entretien de la STEP, ou simplement, et c'est le plus courant, lors de fortes pluies et d'orages. La nécessité de procéder à des prélèvements d'eau extraordinaires et/ou d'informer la population d'une possible dégradation de la qualité de l'eau du lac est évaluée de cas en cas, en fonction de plusieurs paramètres. Dans le cas des déversements du Denantou entre le 23 février et le 17 mars 2023, il y a plusieurs éléments qui rentraient en ligne de compte : notamment que le déversoir d'orage du Denantou est équipé d'une conduite sous-lacustre dont l'exutoire déverse les eaux à 200 m au large des rives ; le deuxième point, c'est qu'une partie des eaux qui transitent par le déversoir du Denantou a été justement acheminée et traitée à la station d'épuration de Pully et, vous l'avez relevé aussi M. Simos, ces déversements se sont déroulés durant la saison hivernale, où il y a tout de même moins de baigneurs qu'en été.

La Municipalité de Pully, tout comme celle de Lausanne d'ailleurs, n'a pas jugé utile d'entreprendre des prélèvements à ce moment-là ou des mesures de communication supplémentaires.

Question 4 : La Municipalité de Pully prévoit-elle à l'avenir de communiquer activement sur ces déversements imprévus ?

Evidemment, c'est plus difficile quand les déversements sont imprévus. Le site de l'Etat de Vaud mentionne, en ce moment, que l'ensemble des rives du lac et de la Ville de Pully ont la plus haute qualité d'eaux de baignade, les plages peuvent être momentanément polluées, mais surtout suite aux orages, comme je viens de le dire.

Lors de situations exceptionnelles, par contre, les riverains et les usagers sont informés. On peut citer par exemple l'interdiction de baignade prononcée à l'embouchure de la Paudèze ainsi que le long des rivages bordant la piscine de Pully en juin 2018, lors d'une pollution provoquée par la rupture d'une conduite lausannoise d'eaux usées située en amont sur un affluent de la Paudèze, c'était lors de la crue du 11 juin 2018.

Un autre exemple, en anticipation, vous avez peut-être vu ces derniers jours, des panneaux informant les baigneurs des mesures à prendre en cas de développement de cyanobactéries dans le lac ont été posés sur nos plages et au débarcadère de la CGN.

Dans le cas présent, compte tenu des éléments mentionnés à la réponse à la question 3, la Municipalité de Pully n'a pas jugé nécessaire de faire des prélèvements et d'informer la population, mais à l'avenir, dans le cas de déversements prévisibles, la Municipalité veillera à informer au mieux la population, notamment par l'intermédiaire de son site internet. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole au sujet de cette interpellation ou de la réponse de la Municipalité ?

M. Dimitri SIMOS :

Très rapidement, pour dire que la dernière partie de la réponse me convient tout à fait. Effectivement, je pense que communiquer n'est pas un mal, que c'est très facile de le faire. Je déplore le fait que cela n'ait pas été fait durant les mois de février-mars 2022, ni par la Commune de Pully, ni par la Commune de Lausanne, 23 jours de déversement c'est bien différent qu'un déversement de pluies torrentielles. Je vous remercie.

2.17.4 Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Torres et consorts : « Vers une ville sans déchet plastique à usage unique »

La Présidente :

Vous avez toutes et tous reçu la réponse de la Municipalité à ce postulat en date du ...

La réponse est mise en discussion.

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité.

Mme Mélissa TORRES demande la parole :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse très détaillée et pour tout ce qu'elle a mis en place à Pully. Ce qui s'annonce pour 2024 me ravit et me réjouit. Ma foi, dommage pour les bouteilles en PET, elles seront toujours parmi nous, lors des séances du Conseil. J'invite, du coup, l'ensemble des membres du Conseil à se munir d'une gourde et de profiter de l'eau potable dont nous jouissons en Suisse. Voilà. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, Mme Torres pour votre suggestion.

2.18 Divers

Francine Medana demande la parole :

Il y a eu beaucoup d'interventions préparées tout au long de la séance, donc écrites, je remercie d'avance toutes les auteurs, autrices de bien vouloir me les transmettre à mon adresse secretaireduconseil@pully, cela raccourcira grandement la rédaction du PV de cette longue séance. Merci.

2.18.1 Vœu à la Municipalité pour la mise à disposition d'installations sportives

Mme Tânia GAZZOLA :

Au nom du groupe PLR, j'adresse ce soir un vœu à la Municipalité.

Pully a la chance de bénéficier d'installations sportives de grande qualité, nous émettons donc le vœu que ces installations sportives puissent être mises à disposition de la population et non les réserver aux clubs et associations, notamment le terrain de football de Rochettaz et le terrain d'athlétisme de l'Arnold Reymond. Merci

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Voici notre réponse et notre position sur ce vœu.

Il est important de relever à ce stade, que toutes les infrastructures sportives de la Ville de Pully sont déjà ouvertes au public, sauf le terrain de football de Rochettaz et la piste d'athlétisme d'Arnold Reymond. Pour ces deux dernières infrastructures, nous avons déjà initié une réflexion pour les ouvrir au public. Toutefois, il faut relever qu'elles étaient fermées jusqu'à présent, car elles ont subi par le passé des déprédations importantes engendrant des frais de remise en état significatifs. Néanmoins, la Municipalité envisage de tenter de les réouvrir dans le courant de l'automne 2023. Dans cet intervalle, elle doit modifier des accès, mettre en place une signalétique et effectuer des contrôles réguliers pour éviter les débordements. Mais c'est bien favorablement que nous accueillons cette demande et que nous y répondons favorablement. Je vous remercie.

2.18.2 Renoncer à l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin

M. Bernard SUTER :

Au risque de me faire lyncher, parce que les estomacs commencent à grogner, je voudrais poser deux questions au Municipal, Marc Zolliker. Il y en a une que je voulais déjà poser à la dernière séance, mais vu l'heure tardive, j'ai dû la remettre à aujourd'hui, mais vu l'heure tardive de maintenant, je risque de remettre mes deux questions à la rentrée. Mais si vous avez la patience, parce que je ne prends que rarement la parole ...

Récemment, j'ai adressé une question à Marc Zolliker à propos de l'éclairage nocturne. De nombreuses villes y renoncent complètement ou partiellement, de minuit à 5 heures du matin. J'en ai fait l'heureuse expérience dans trois villes tout dernièrement, à savoir notre voisine, Lutry, Wettingen en Argovie, une ville à peine plus grande que Pully et Arinthod dans le Jura Français. En France du reste, environ 40% des communes coupent l'éclairage public au moins de minuit à 5 heures. J'y vois deux avantages de taille, une économie substantielle d'électricité et moins de pollution lumineuse, ce qui est positif aussi bien pour les humains que pour les animaux. Au demeurant, ne serait-il pas possible d'installer davantage de détecteurs de mouvement, bien sûr pas au ras du sol pour éviter qu'il ne s'enclenche à chaque chat qui passe. D'après les études que j'ai consultées, la criminalité nocturne et les accidents de la route n'augmentent pas. Ces derniers auraient même tendance à diminuer. Reste le sentiment d'insécurité, où les avis sont très partagés. Toutefois, ne vaudrait-il pas la peine de tenter l'expérience de l'obscurité retrouvée, du moins pendant une période probatoire. J'avais énormément apprécié la nuit des perséides, de la pluie d'étoiles filantes de l'été dernier, où Pully avait coupé une bonne partie de l'éclairage public. Merci Marc, d'éclairer nos lanternes à ce propos.

M. Marc Zolliker demande la parole :

Puisque la question est posée, je vais y répondre. Nous avons déjà en notre possession la question depuis un mois et demi à peu près. Alors, je remercie évidemment M. Suter de m'avoir transmis sa question. Je peux y répondre de la manière suivante :

- Les communes ne sont pas obligées d'éclairer le domaine public mais, si elles le font, elles doivent respecter les normes en la matière.
- Mais, car il y a un mais, selon une directive publiée en 2020 par la Direction générale de la mobilité et des routes, la fameuse DGMR, elle juge que les passages piétons doivent en tous les cas être éclairés conformément aux normes.
- De plus, la conception actuelle de l'éclairage public ne permet pas, sans de grosses modifications et d'importants investissements, de le piloter de manière fine. On ne peut pas ainsi éclairer uniquement les passages piétons ou couper quelques luminaires par-ci, par-là.
- A Pully, dans la plupart des quartiers, les routes sont en zone 30 km/h, mais non régularisées, ce qui veut dire que dans la plupart d'entre elles, il y a encore des passages piétons. On ne peut ainsi pas non plus y éteindre facilement l'éclairage public.
- La solution la plus intéressante et vous l'avez évoquée, serait de s'équiper d'un système d'éclairage intelligent, éventuellement couplé à des détecteurs, qui permettrait de piloter individuellement chaque luminaire. Le coût de cette opération pourrait se situer entre CHF 500'000.00 et 2 millions de francs pour la Ville de Pully. Mais, vu le bon état et la performance de l'éclairage public à Pully, je vous rappelle que notre Ville est exemplaire en matière d'éclairage public et, bien sûr l'état des finances communales, cet investissement semble trop important pour le réaliser d'un coup. On prévoit ainsi d'équiper d'un tel système les rues où on doit remplacer l'éclairage public. L'idée étant de faire un test sur un quartier entier, par exemple dans le cadre d'un futur chantier « Bruyère et environs ».

J'espère avoir répondu à votre question, M. le Conseiller Suter.

2.18.3 Vœux suite à la réponse de la Municipalité au postulat « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements cyclables »

M. Guillaume ROY :

Il y a quelques semaines, nous avons exprimé notre insatisfaction face à la réponse fournie par la Municipalité au postulat « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements cyclables ». A la suite de cette intervention, nous avons été invités par M. le Municipal Zolliker à avoir un échange direct à ce sujet lors d'une rencontre et nous tenons à souligner ici cette initiative qui a été très appréciée. Nous le remercions pour cette démarche constructive et cette ouverture au dialogue.

En soutien à l'action municipale et à l'accomplissement des engagements du programme de législature 2021-2026, Mme Lorena Marin Guex de l'Union Pulliérane et moi-même, souhaitons exprimer deux vœux en cette période de préparation budgétaire 2024 : Premièrement, nous formulons le vœu que la DTSI prévoie dès 2024 une ligne budgétaire spécifique dédiée au développement des aménagements cyclables.

Deuxièmement, nous formulons le vœu que la Municipalité procède à un arbitrage au sein des effectifs de l'administration communale, à périmètre constant, afin de dédier un équivalent plein temps au développement et à l'amélioration de la mobilité réduite, de la mobilité piétonne et de la mobilité cycliste dès 2024. Merci.

La Présidente :

La Municipalité souhaite-t-elle répondre à ces vœux ? Pas pour l'instant.

2.18.4 Considérations de fin d'année politique et vœu pour un bel été

Mme Lena YERSIN :

L'année législative qui prend fin a vu notre Conseil animé de débats divers et variés. Certains furent parfois houleux, ou marqués par des échanges très vifs. Ces confrontations d'idées sont toujours enrichissantes et sont le reflet d'une démocratie qui fonctionne. En fin de compte, une décision est prise. Elle nous réjouit ou elle nous déçoit, c'est la règle du jeu. Une règle que j'apprécie particulièrement, après avoir longtemps vécu dans des pays autoritaires.

Je profite de ce moment pour remercier sincèrement et féliciter Jacqueline Reigner pour sa présidence et le calme dont elle a fait preuve en permanence.

Au nom de l'UDC Pully, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, un très bel été. Et je me réjouis déjà de vous retrouver à l'automne pour continuer à faire vivre ensemble notre précieuse ville de Pully, dans la joie et la sérénité. Merci.

(Applaudissements)

2.18.5 Discours de la Présidente sortante

La Présidente :

C'était une magnifique année !

Une formidable équipe du Bureau !

Et surtout une belle assemblée riche de l'expertise, de la compétence et de la sensibilité de tous les élus. Au-delà des diktats ou de l'idéologie des partis, loin des préjugés de la presse ou du grand public, j'ai rencontré un vrai débat démocratique en développement,

parfois débordé pas des controverses plus techniques ou réglementaires, à l'occasion de projets peut-être moins convaincants, ceci aux dépend des débats de fond.
Je suis fière d'avoir contribué à mettre vos opinions en valeur et je me réjouis de reprendre une place dans les rangs du Conseil.
Un tout grand merci de m'avoir fait confiance toute cette année.
(Applaudissements)

2.18.6 Discours du Syndic pour la Présidente sortante

M. Gil REICHEN, Syndic :

Nous voici donc à cette dernière séance de votre Conseil, avant une pause estivale sans doute méritée.

Vous le savez, cette séance de juin présente quelques aspects immuables, pas forcément la durée de la séance, mais la discussion du rapport de gestion et des comptes de l'année précédente, présentés par la Municipalité. Mais aussi un passage de témoin, le renouvellement de la présidence de votre Conseil, couperet inéluctable qui marque certes la fin d'un règne, mais de manière heureusement moins tranchante que celui de Louis XVI, dernier Roi de France guillotiné à Paris le 21 janvier 1793. Mme Jacqueline Reigner cédera donc sa place au 30 juin prochain, mais en douceur et sans perdre la tête, ce que personne ne lui souhaite, bien sûr.

Cette séance est aussi marquée par une tradition dont l'origine reste obscure. Une coutume qui veut que j'adresse quelques mots à votre Conseil et à sa Présidente sortante en particulier, sur un ton assez libre, mais toujours dans le plus grand respect de la fonction et de la personne. Fidèle à cette tradition, je m'exécute devant vous, si vous me permettez cette expression sans rapport avec ma précédente allusion à la fin brutale de Louis XVI.

L'accession à la présidence du Conseil communal est le résultat d'un processus immuable, dont la durée et l'issue sont sans surprises. En début de législature, au terme d'intenses négociations entre les groupes politiques, le tournus entre partis pour occuper la fonction est convenu et arrêté. Ce moment clé passé, tout est limpide, et si la présidence vous tente, quelles qu'en soient les raisons et les motivations profondes, vous devez alors prioritairement convaincre votre groupe politique de vous proposer à la 2ème vice-présidence. C'est la première marche d'un chemin pas trop escarpé, qui doit vous mener deux ans plus tard, à présider cette assemblée, avec un taux de réussite proche de 100%, à moins d'un désistement ou d'un départ de la commune.

Mesdames et Messieurs, ce que je viens de décrire est ce que je croyais ! Et c'est, en réalité, ce qui se passait jusqu'au soir du 21 juin 2017. C'est un groupe politique, pourtant fidèle aux traditions, qui allait renverser l'ordre établi, en proposant Mme Lena Lio à la présidence, sans le parcours initiatique convenu jusque-là. Le 17 juin 2021, lors de la cérémonie d'installation des autorités pour la législature, le groupe UDC récidivait en proposant Mme Jacqueline Reigner comme 1ère vice-présidente jusqu'au 30 juin 2022. Cette dernière venait d'être élue pour la première fois au Conseil communal lors des élections du printemps 2021, et sa confirmation à cette fonction, coupait le chemin naturel de sa collègue de parti, Lena Lio, désignée 2ème vice-présidente en 2020, et qui comblait ainsi partiellement un vide dans son cursus politique. Le 22 juin 2022, Mme Reigner était élue tacitement à la présidence de votre Conseil pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. L'UDC aura donc dans ses rangs, dès le 30 juin prochain, deux anciennes présidentes du Conseil communal, et en termes de vice-présidences, l'une à qui il manque la deuxième, et la deuxième à qui il manque la première, vous suivez ? Malgré l'heure tardive.

Ce contexte anecdotique ne semble pas vous avoir perturbée outre mesure, Madame la Présidente, car vous êtes à l'évidence une personne engagée, très attachée à sa ville et qui ne craint pas de relever de nouveaux défis, comme en témoigne votre parcours.

Au terme de sa formation à l'Université de Lausanne, Jacqueline Reigner obtient un doctorat en neurosciences, puis oriente sa carrière dans le domaine de l'informatique, en particulier de la cybersécurité, un thème redevenu au premier plan de l'actualité, avec les attaques massives des systèmes d'informations d'entreprises ou de collectivités publiques. En 1993, Jacqueline Reigner fonde sa propre entreprise à Pully, Semafor Conseil SA, cabinet d'experts en cybersécurité de haut niveau, qui accompagne et partage son savoir-faire avec des entreprises de suisse et en particulier de suisse romande, en les accompagnants par exemple pour relever des défis tels que la transformation numérique ou la dématérialisation du poste de travail. Elle mène en parallèle au développement de son entreprise, des études postgrades à l'EPFL, qui est donc l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et non pas l'Ecole primaire de Forel Lavaux.

Au long de ce parcours chargé, elle a su garder un espace pour s'occuper de sa famille et de ses trois enfants, deux filles et un garçon, avec un mari pourtant très engagé dans sa vie professionnelle de médecin anesthésiste et urgentiste.

Ajoutez à cela une activité dans plusieurs domaines associatifs et dans la musique, ainsi qu'une passion pour l'art équestre, qu'elle a transmis à ses filles et petites filles, et vous aurez une idée de ce qu'est une vie bien remplie.

Mais on le sait, quel que soit leur parcours personnel, les premiers pas des personnes qui accèdent à la présidence du Conseil communal se font sous le regard aiguisé et attentif d'une assemblée qui semble quelques fois guetter le faux pas. N'est-ce pas M. Burnet ? Vous verrez.

Durant son année de présidence, Mme Jacqueline Reigner, aura dirigé sept séances, traitant 14 préavis de la Municipalité, avec près de 20 millions de crédits votés, auxquels se sont ajoutés un nombre croissant de motions, postulats et interpellations diverses.

Par son parcours dans l'informatique, elle était sans doute prédestinée à inaugurer le vote électronique au Conseil communal, lors de sa première séance du 2 novembre 2022. Si la première partie de son mandat, jusqu'à fin 2022, se déroula de manière relativement tranquille et sereine, la thématique de l'aménagement du territoire, devenue très sensible et émotionnelle, allait considérablement lui compliquer la fin de son parcours.

Le sémaphore, symbole de l'entreprise que vous avez créé, celui de la lumière qui guide les navires dans l'obscurité et les amène en lieu sûr, était sans doute adapté à votre chemin professionnel. Mais vous aurez pu constater qu'il faut quelque fois plus que votre lumière, quelle que soit son intensité, pour sortir un Conseil communal des ténèbres de l'interprétation de son règlement, auxquelles peut encore s'ajouter un épais brouillard.

J'ai le plaisir, Madame la Présidente, chère Madame Reigner, de vous adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour votre engagement au cours de cette année de présidence du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Vous avez mérité d'être la première présidente à avoir son chemin à Pully, même si l'orthographe n'y est pas encore tout à fait.

Nous vous souhaitons une bonne suite dans les rangs du Conseil, où vous retrouverez le droit de vous exprimer librement et de voter, pas seulement pour départager une égalité. Mais aussi de retrouver plus de temps pour vous ressourcer dans ces montagnes que vous aimez. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

La Présidente :

Merci beaucoup, M. le Syndic, mais où est-ce que vous êtes avez été chercher tout ça ?

Nous voici au terme de cette soirée, je vous remercie, je remercie M. le Syndic, je remercie aussi en votre nom à tous la Municipalité qui a organisé un repas convivial, je pensais que M. Le Syndic allait nous donner des indications, merci à la Ville de Pully qui nous offre ce repas.

M. Gil REICHEN :

Vous êtes attendus dès la fin de la séance, sur la terrasse du Prieuré, si l'orage ne vient en rien perturber cette suite de soirée.

Fin de la séance : 22h15

La Présidente :

Jacqueline Reigner

La secrétaire :

Francine Medana